

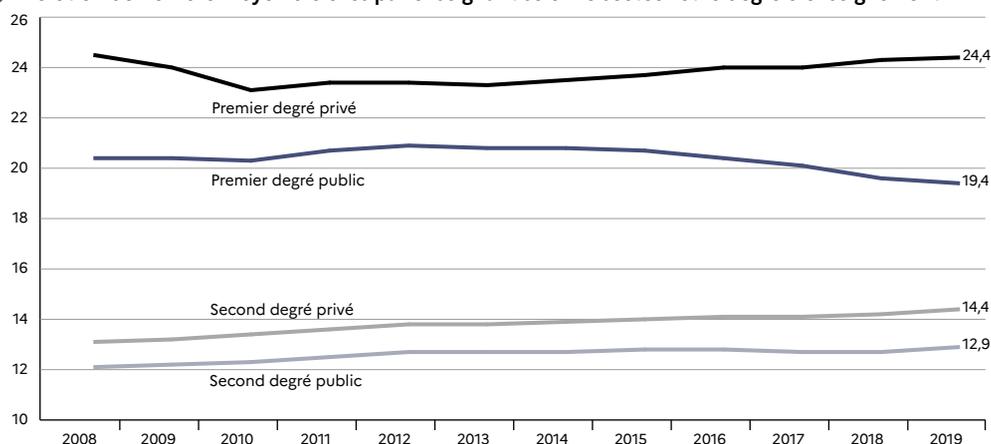
En France métropolitaine et dans les DROM, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale en 2020-2021 (2). La part des enseignants est prépondérante : 726 800 personnes enseignent dans le secteur public et 142 500 dans le secteur privé sous contrat.

Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 2,2 % depuis 2010. Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+1,3 % depuis 2010). Entre 2019 et 2020, les effectifs enseignants du public et du privé sous contrat augmentent respectivement de 0,2 % et 0,9 %, cette hausse étant portée par le premier degré.

En 2019, la moyenne est de 19,4 élèves par enseignant dans le premier degré public, en diminution depuis 2014 (1). Au contraire, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant a augmenté et atteint 24,4 élèves en 2019. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public (taux stable depuis 2012) et 14,4 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse annuelle d'environ 7 % depuis 2015. Cette forte évolution est entièrement due au recrutement soutenu d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui a entraîné l'augmentation du nombre de personnels d'assistance éducative (2).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

Lecture : en 2019, les élèves sont en moyenne 19,4 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)	2020 Total des ETP consacrés à la mission (1)
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>323 177</b>	<b>327 294</b>	<b>330 672</b>	<b>333 003</b>	<b>332 841</b>	<b>334 219</b>	<b>0,4</b>	<b>316 659</b>
Enseignement en classe préélémentaire	80 118	80 043	80 211	78 741	78 204	79 357	1,5	87 065
Enseignement en classe élémentaire	149 266	151 011	153 257	157 092	159 412	160 582	0,7	176 313
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	44 147	43 457	42 734	41 977	41 270	40 963	-0,7	
Remplacement	26 902	28 718	29 675	31 223	30 071	29 740	-1,1	30 018
Besoins spécifiques	22 744	24 065	24 795	23 970	23 884	23 577	-1,3	23 263
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>386 474</b>	<b>390 615</b>	<b>394 854</b>	<b>395 473</b>	<b>392 362</b>	<b>392 536</b>	<b>0,0</b>	<b>383 072</b>
Enseignement sur classes attirées	353 144	357 169	360 579	360 575	357 034	355 832	-0,3	346 757
Remplacement	18 450	18 447	19 146	19 589	19 952	21 158	6,0	21 015
Documentation	9 509	9 552	9 583	9 594	9 546	9 534	-0,1	9 285
Besoins spécifiques	5 371	5 447	5 546	5 715	5 830	6 012	3,1	6 015
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>709 651</b>	<b>717 909</b>	<b>725 526</b>	<b>728 476</b>	<b>725 203</b>	<b>726 755</b>	<b>0,2</b>	<b>699 731</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>44 788</b>	<b>45 066</b>	<b>45 420</b>	<b>45 071</b>	<b>44 846</b>	<b>45 475</b>	<b>1,4</b>	<b>41 613</b>
Enseignement en classe préélémentaire	10 321	10 358	10 366	10 317	10 236	10 262	0,3	10 496
Enseignement en classe élémentaire	24 039	24 301	24 574	24 563	24 762	24 836	0,3	24 835
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 893	3 886	3 819	3 709	3 663	3 594	-1,9	
Remplacement	2 914	2 831	2 864	2 663	2 330	2 901	24,5	2 598
Besoins spécifiques	3 621	3 690	3 797	3 819	3 855	3 882	0,7	3 684
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>95 594</b>	<b>96 282</b>	<b>96 956</b>	<b>96 665</b>	<b>96 457</b>	<b>97 043</b>	<b>0,6</b>	<b>89 846</b>
Enseignement sur classes attirées	89 741	90 374	90 941	90 814	90 515	90 490	0,0	83 894
Remplacement	3 278	3 281	3 345	3 185	3 251	3 813	17,3	3 404
Documentation	2 191	2 220	2 224	2 194	2 180	2 187	0,3	1 992
Besoins spécifiques	384	407	446	472	511	553	8,2	556
<b>Total enseignement du secteur privé (3)</b>	<b>140 382</b>	<b>141 348</b>	<b>142 376</b>	<b>141 736</b>	<b>141 303</b>	<b>142 518</b>	<b>0,9</b>	<b>131 460</b>
Soutien à l'enseignement	7 430	8 049	8 165	7 895	8 004	8 877	10,9	6 991
Animation pédagogique	9 837	9 953	10 152	10 236	10 283	10 297	0,1	10 222
Assistance éducative	83 529	95 994	110 060	128 977	157 617	176 070	11,7	120 056
Éducation (4)	22 109	22 356	22 784	22 458	22 286	22 350	0,3	21 874
Direction du premier degré	3 478	3 629	3 823	4 075	4 304	4 426	2,8	13 163
Direction du second degré	15 100	15 283	15 402	15 474	15 245	15 449	1,3	15 429
Inspection	3 579	3 571	3 623	3 549	3 598	3 678	2,2	3 725
Administration, logistique, santé et social	81 306	82 598	83 534	82 411	80 250	79 675	-0,7	76 809
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>226 368</b>	<b>241 433</b>	<b>257 543</b>	<b>275 075</b>	<b>301 587</b>	<b>320 822</b>	<b>6,4</b>	<b>268 268</b>
<b>Total personnels affectés</b>	<b>1 076 401</b>	<b>1 100 690</b>	<b>1 125 445</b>	<b>1 145 287</b>	<b>1 168 093</b>	<b>1 190 095</b>	<b>1,9</b>	<b>1 099 459</b>
Aucune affectation (5)	12 177	11 951	11 369	11 091	11 177	11 420	2,2	
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>1 088 578</b>	<b>1 112 641</b>	<b>1 136 814</b>	<b>1 156 378</b>	<b>1 179 270</b>	<b>1 201 515</b>	<b>1,9</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

© DEPP

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.
4. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
5. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 1 190 095 agents en activité au 30 novembre 2020, 79 357 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

En France métropolitaine et dans les DROM, 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale en 2020-2021 (2).

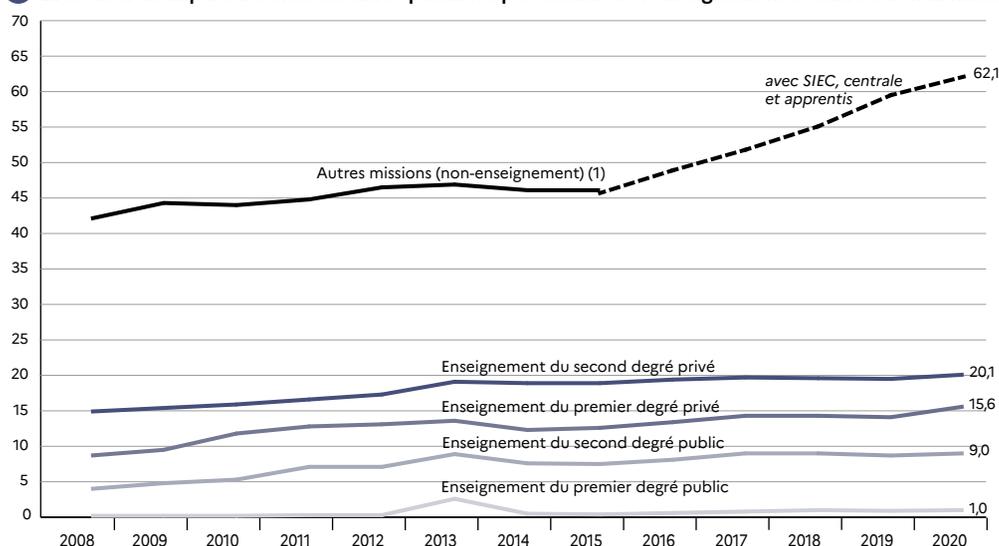
Dans le premier degré, 379 700 de ces agents ont pour mission l'enseignement : 24% enseignent en classe de préélémentaire, 49% en classe élémentaire et 12% enseignent en étant également directeurs d'école. Ces enseignants sont en grande majorité des professeurs des écoles. Les agents **non titulaires** représentent 1% des enseignants dans le premier degré public contre 16% des enseignants dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, la plus grande part des 489 600 enseignants sont des professeurs certifiés et professeurs

d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. La grande majorité de ces enseignants ont des classes attirées (91%). Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les 320 800 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 6% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative emploie à elle seule 176 000 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont en forte croissance depuis 2015. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse (1).

### 1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

#### Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, il est préférable de se référer à la fiche 8.1.

**Professeur des écoles** – Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

**Certifié, PEPS, PLP, agrégé** – Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2020.

## 2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2020-2021

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>329 218</b>	<b>1 504</b>	ε	49	30		3 413		<b>334 219</b>
Enseignement en classe préélémentaire	78 446	402		ε			507		79 357
Enseignement en classe élémentaire	158 638	743	ε	12	ε		1 183		160 582
Enseignement et direction d'école simultanée	40 816	131					16		40 963
Remplacement	28 136	152			ε		1 451		29 740
Besoins spécifiques	23 182	76	ε	34	25		256		23 577
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>9 165</b>	<b>17</b>	<b>52 059</b>	<b>241 646</b>	<b>53 518</b>	<b>916</b>	<b>35 215</b>		<b>392 536</b>
Enseignement sur classes attirées	6 351	15	50 869	223 735	51 270	882	22 710		355 832
Remplacement	28		980	7 891	866	24	11 369		21 158
Documentation			23	8 774	62		ε		9 534
Besoins spécifiques	2 786	ε	187	1 246	1 320		7		6 012
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>338 383</b>	<b>1 521</b>	<b>52 064</b>	<b>241 695</b>	<b>53 548</b>	<b>916</b>	<b>38 628</b>		<b>726 755</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>38 299</b>	<b>70</b>		ε			<b>7 104</b>		<b>45 475</b>
Enseignement en classe préélémentaire	9 500	13					749		10 262
Enseignement en classe élémentaire	22 517	50					2 269		24 836
Enseignement et direction d'école simultanée	3 503	ε					90		3 594
Remplacement	ε						2 899		2 901
Besoins spécifiques	2 777	6		ε			1 097		3 882
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>511</b>		<b>4 098</b>	<b>60 869</b>	<b>10 953</b>	<b>1 150</b>	<b>19 462</b>		<b>97 043</b>
Enseignement sur classes attirées	267		4 093	59 007	10 796	1 105	15 222		90 490
Remplacement	ε		ε	69	71	ε	3 667		3 813
Documentation	ε			1 686	15	38	447		2 187
Besoins spécifiques	243		ε	107	71	ε	126		553
<b>Total enseignement du secteur privé (4)</b>	<b>38 810</b>	<b>70</b>	<b>4 098</b>	<b>60 871</b>	<b>10 953</b>	<b>1 150</b>	<b>26 566</b>		<b>142 518</b>
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>12 284</b>	<b>51</b>	<b>542</b>	<b>2 787</b>	<b>2 521</b>	<b>27</b>	<b>1 300</b>		<b>320 822</b>
Aucune affectation (6)	4 037	57	614	3 758	896	99	145		11 420
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>393 514</b>	<b>1 699</b>	<b>57 318</b>	<b>309 111</b>	<b>67 918</b>	<b>2 192</b>	<b>66 639</b>		<b>1 201 515</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020, Public et Privé sous contrat. © DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 79 357 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 78 446 sont des professeurs des écoles.

**Note :** le signe ε est utilisé pour remplacer une valeur très petite mais non nulle ou non significative.

## 3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2020-2021, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
<b>Enseignement du public</b>	Premier degré	99,0	1,0	100,0
	Second degré	91,0	9,0	100,0
<b>Enseignement du privé</b>	Premier degré	84,4	15,6	100,0
	Second degré	79,9	20,1	100,0
<b>Autres missions (non-enseignement)</b>	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	47,4	52,6	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	85,5	14,5	100,0
	Direction ou inspection	100,0	0,0	100,0
	Administration, logistique, santé et social	87,5	12,5	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020, Public et Privé sous contrat. © DEPP

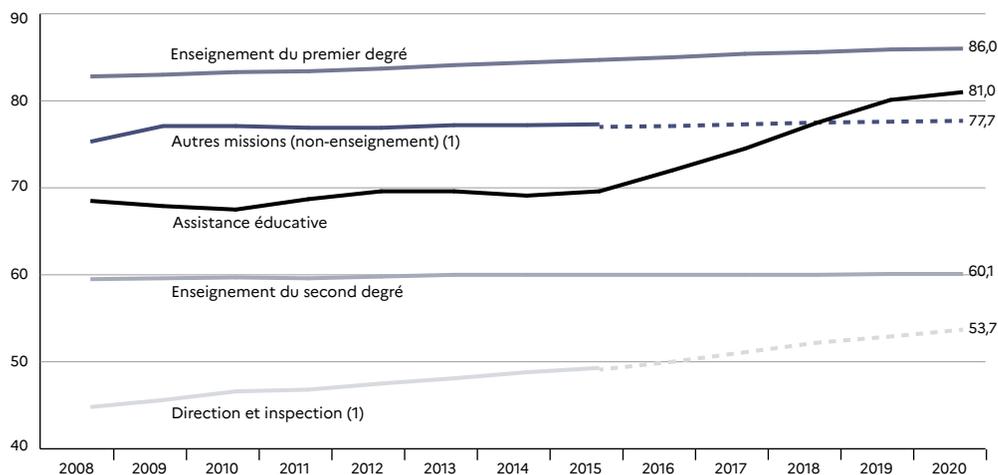
En 2020-2021, en France métropolitaine et dans les DROM, 726 800 personnes enseignent dans le secteur public, 142 500 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 320 800 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2)(3)(4).

Les femmes représentent 70,9% des enseignants du secteur public, 85,2% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré (respectivement 74,2%, 92,0% et 65,8% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet que les enseignants (11,6% contre 5,0% dans le public, 20,1% contre 16,5% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 77,8% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (75,5%), d'administration et logistique (77,4%), d'éducation (79,0%) et d'assistance éducative (81,0%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95,4%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (56,4% des femmes et, en particulier, 87,1% des assistantes éducatives).

Depuis 2008, la part des femmes augmente sur la plupart des missions. En particulier, la part des femmes occupant une mission de direction ou d'inspection augmente régulièrement chaque année, avec un gain de 9 points en douze ans, dépassant le seuil des 50% depuis 2017 (1).

### 1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2008 et 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le secteur privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seules les catégories « direction et inspection » et « autres missions (non-enseignement) » sont affectées par le changement de champ.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

#### Source

DEPP-MENJS, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2020.

## 2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré public</b>	<b>334 219</b>	<b>284 827</b>	<b>85,2</b>	<b>42,2</b>	<b>44,3</b>	<b>42,5</b>	<b>11,4</b>	<b>3,5</b>	<b>10,3</b>
Professeurs des écoles	329 218	280 935	85,3	42,3	44,4	42,6	11,5	3,5	10,3
Instituteurs et autres titulaires	1 588	1 136	71,5	49,6	49,2	49,5	7,7	1,3	5,9
Non-titulaires	3 413	2 756	80,8	33,2	35,1	33,5	7,1	3,3	6,4
<b>Enseignement d'élèves du second degré public</b>	<b>392 536</b>	<b>230 448</b>	<b>58,7</b>	<b>44,3</b>	<b>45,2</b>	<b>44,6</b>	<b>11,8</b>	<b>5,5</b>	<b>9,2</b>
Professeurs de chaire supérieure	2 116	811	38,3	53,3	53,6	53,5	0,5	0,2	0,3
Professeurs agrégés	49 943	26 866	53,8	45,1	45,7	45,4	9,8	4,4	7,3
Professeurs certifiés	214 585	139 327	64,9	44,1	45,4	44,5	11,8	4,5	9,2
Professeurs d'EPS	27 061	11 464	42,4	43,5	41,8	42,5	9,3	3,7	6,1
Professeurs de lycée professionnel	53 518	27 112	50,7	47,1	48,2	47,7	7,4	2,7	5,1
Professeurs des écoles, instituteurs	9 182	6 048	65,9	42,8	45,8	43,8	4,3	1,5	3,3
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	916	481	52,5	60,4	60,7	60,5	19,1	7,8	13,8
Non-titulaires	35 215	18 339	52,1	40,4	40,8	40,6	25,1	18,9	22,1
<b>Total</b>	<b>726 755</b>	<b>515 275</b>	<b>70,9</b>	<b>43,1</b>	<b>45,0</b>	<b>43,7</b>	<b>11,6</b>	<b>5,0</b>	<b>9,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le secteur public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

## 3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré privé</b>	<b>45 475</b>	<b>41 845</b>	<b>92,0</b>	<b>43,8</b>	<b>44,1</b>	<b>43,8</b>	<b>18,2</b>	<b>10,2</b>	<b>17,5</b>
Professeurs des écoles et instituteurs	38 369	35 344	92,1	44,9	45,8	45,0	15,5	8,0	14,9
Autres assimilés titulaires (2)	€	€	100,0	€	€	€	€	€	€
Non-titulaires	7 104	6 499	91,5	37,4	35,9	37,3	32,8	21,0	31,8
<b>Enseignement d'élèves du second degré privé</b>	<b>97 043</b>	<b>63 861</b>	<b>65,8</b>	<b>45,7</b>	<b>45,8</b>	<b>45,7</b>	<b>21,3</b>	<b>17,2</b>	<b>19,9</b>
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 098	2 183	53,3	47,3	49,0	48,0	10,5	6,1	8,5
Professeurs certifiés	54 519	39 190	71,9	46,7	47,7	47,0	16,8	12,9	15,7
Professeurs d'EPS	6 350	2 455	38,7	44,9	44,3	44,6	13,4	7,8	10,0
Professeurs de lycée professionnel	10 953	7 030	64,2	48,4	49,3	48,7	12,1	9,0	11,0
Autres assimilés titulaires (2)	1 661	1 133	68,2	52,5	53,8	52,9	23,5	30,1	25,6
Non-titulaires	19 462	11 870	61,0	40,1	39,4	39,9	45,0	36,7	41,8
<b>Total</b>	<b>142 518</b>	<b>105 706</b>	<b>74,2</b>	<b>45,0</b>	<b>45,6</b>	<b>45,1</b>	<b>20,1</b>	<b>16,5</b>	<b>19,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le secteur privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : le signe € est utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

## 4 Les personnels de la mission non enseignante en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	8 877	6 700	75,5	25,6	25,3	25,5	50,0	50,3	50,0
Animation pédagogique (2)	10 297	5 836	56,7	49,2	50,8	49,9	3,9	2,2	3,1
Assistance éducative	176 070	142 591	81,0	41,0	32,2	39,3	87,1	63,5	82,6
Éducation (3)	22 350	17 648	79,0	44,9	47,2	45,4	8,2	3,7	7,3
Direction (4)	19 875	10 792	54,3	51,3	51,6	51,5	0,2	0,1	0,2
Inspection	3 678	1 861	50,6	53,2	53,4	53,3	0,2	0,1	0,2
Administration, logistique	66 644	51 597	77,4	48,2	47,4	48,0	14,9	4,0	12,4
Santé et social	13 031	12 435	95,4	47,9	48,0	47,9	31,2	12,8	30,3
<b>Total</b>	<b>320 822</b>	<b>249 460</b>	<b>77,8</b>	<b>43,4</b>	<b>40,5</b>	<b>42,8</b>	<b>56,4</b>	<b>32,7</b>	<b>51,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Y compris animateurs pédagogiques du privé sous contrat (cf. fiche 8.16).

3. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

4. Y compris directeurs d'écoles entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat (cf. fiche 8.16).

## 8.04 Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge

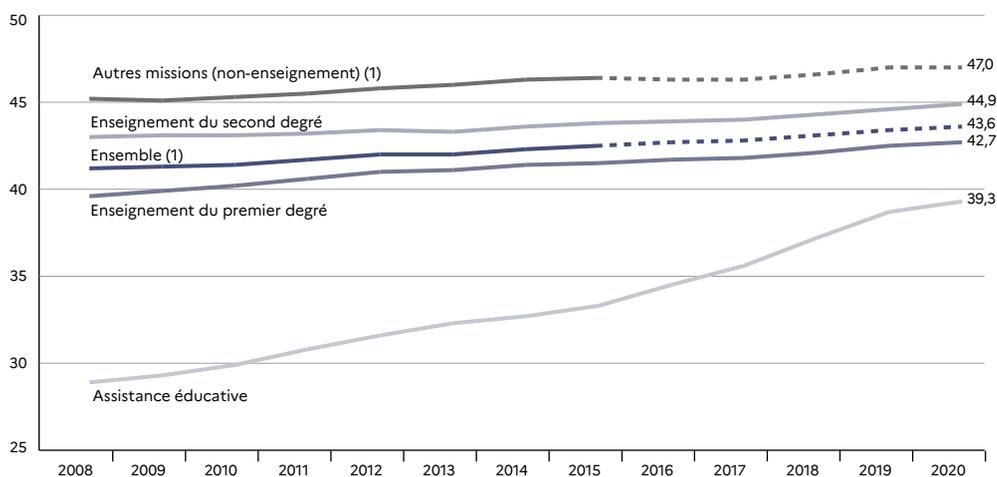
En 2020-2021, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 44 ans (1). Quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat, bien que les écarts tendent à se réduire. Les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 43 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 45 ans contre 46 ans dans le second degré (2)(3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes, ayant en moyenne moins de 29 ans contre 45 ans pour

ceux en charge de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit 5,7 ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2008, on observe un vieillissement de la population enseignante, en particulier dans le premier degré (+3 années en douze ans), mais également des personnels d'assistance éducative en raison du recrutement massif d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (1).

### 1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

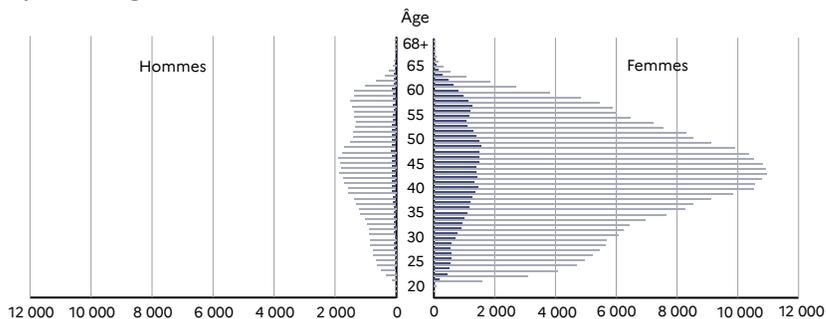
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Enseignement du premier degré, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Secteur public : 44,3  
Secteur privé : 44,1

Âge moyen femmes  
Secteur public : 42,2  
Secteur privé : 43,8

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 42,5  
Secteur privé : 43,8



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

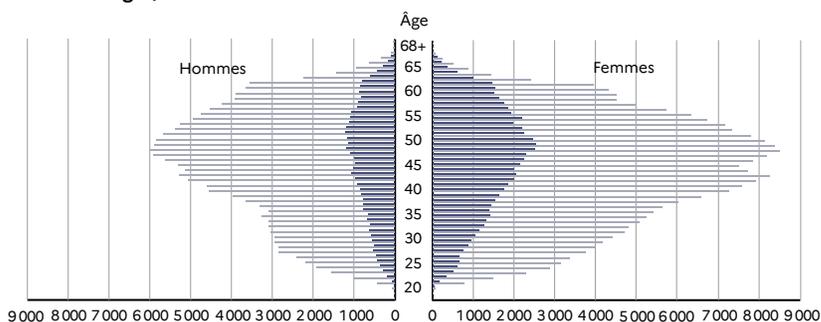
© DEPP

## 3 Enseignement du second degré, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Secteur public : 45,2  
Secteur privé : 45,8

Âge moyen femmes  
Secteur public : 44,3  
Secteur privé : 45,7

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 44,6  
Secteur privé : 45,7



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le secteur privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

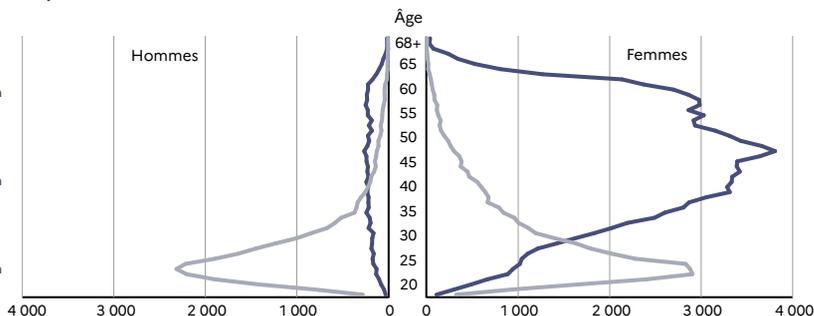
© DEPP

## 4 Assistance éducative, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 28,4  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 43,3

Âge moyen femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 30,1  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 44,7

Âge moyen hommes + femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 29,4  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 44,6



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant de la mission d'assistance éducative, Public et Privé sous contrat.

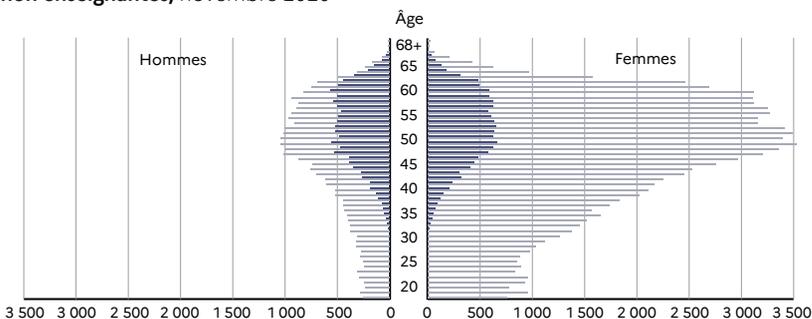
© DEPP

## 5 Autres missions non enseignantes, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Direction et inspection : 51,9  
Autres missions  
non enseignantes : 46,2

Âge moyen femmes  
Direction et inspection : 51,6  
Autres missions  
non enseignantes : 46,0

Âge moyen  
hommes + femmes  
Direction et inspection : 51,7  
Autres missions  
non enseignantes : 46,0



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative), Public.

© DEPP

## 8.05 Les enseignants du premier degré public par département

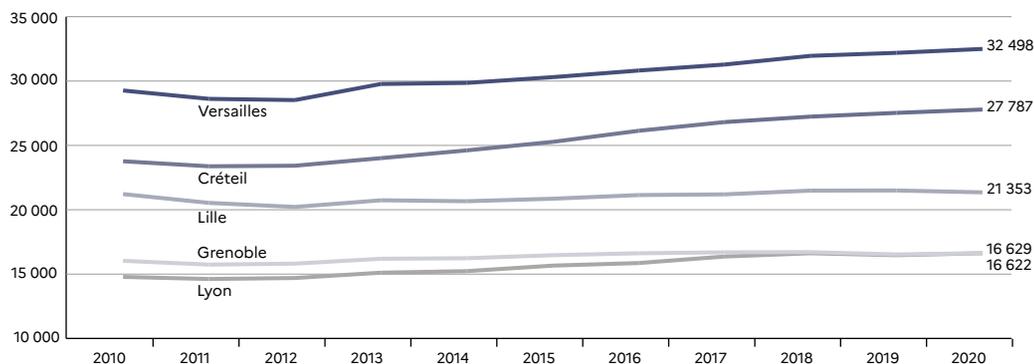
En 2020-2021, la répartition des 334 200 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM (2). La moitié des départements, notamment dans le Centre et le Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû en dix ans (respectivement 17%, 12% et 11%) alors que ceux de Grenoble ont augmenté plus modérément (4%). Les effectifs de l'académie de Lille sont stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non-titulaires est faible : 1,0% en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles, Guadeloupe et de la Corse, la part d'enseignants non-titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 5,5%. En revanche, les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement un taux de 14% et 22%.

Environ 17% des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Mis à part l'académie de Guyane, les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont celles d'Île-de-France : Créteil (28%), Versailles (24%) et Paris (21%). En Guyane, leur part atteint 31%.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du premier degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2020-2021

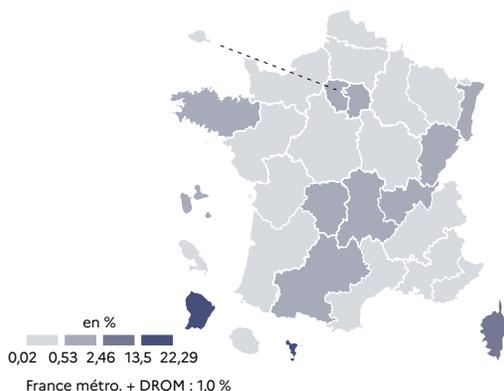
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	199	374	323	896	Nord	3 463	6 212	3 560	13 235	Paris	2 253	3 694	1 885	7 832
Hautes-Alpes	45	433	273	751	Pas-de-Calais	2 007	3 803	2 308	8 118	Charente	354	638	587	1 579
Bouches-du-Rh.	2 562	5 242	2 510	10 314	Lille	5 470	10 015	5 868	21 353	Charente-Marit.	599	1 221	1 002	2 822
Vaucluse	711	1 448	767	2 926	Corrèze	250	434	405	1 089	Deux-Sèvres	339	696	578	1 613
<b>Aix-Marseille</b>	<b>3 517</b>	<b>7 497</b>	<b>3 873</b>	<b>14 887</b>	Creuse	93	227	277	597	Vienne	443	945	658	2 046
Aisne	692	1 322	970	2 984	Haute-Vienne	335	787	528	1 650	<b>Poitiers</b>	<b>1 735</b>	<b>3 500</b>	<b>2 825</b>	<b>8 060</b>
Oise	1 125	2 011	1 650	4 786	<b>Limoges</b>	<b>678</b>	<b>1 448</b>	<b>1 210</b>	<b>3 336</b>	Ardennes	376	654	501	1 531
Somme	308	1 620	938	2 866	Ain	869	1 699	922	3 490	Aube	381	730	519	1 630
<b>Amiens</b>	<b>2 125</b>	<b>4 953</b>	<b>3 558</b>	<b>10 636</b>	Loire	894	1 659	921	3 474	Marne	714	1 290	915	2 919
Doubs	726	1 333	891	2 950	Rhône	2 568	5 002	2 088	9 658	Haute-Marne	227	360	374	961
Jura	255	511	465	1 231	<b>Lyon</b>	<b>4 331</b>	<b>8 360</b>	<b>3 931</b>	<b>16 622</b>	<b>Reims</b>	<b>1 698</b>	<b>3 034</b>	<b>2 309</b>	<b>7 041</b>
Haute-Saône	302	499	428	1 229	Aude	397	727	611	1 735	Côtes-d'Armor	126	1 372	670	2 168
Terr. de Belfort	191	304	245	740	Gard	873	1 725	1 010	3 608	Finistère	732	1 427	795	2 954
<b>Besançon</b>	<b>1 474</b>	<b>2 647</b>	<b>2 029</b>	<b>6 150</b>	Hérault	1 429	2 693	1 368	5 490	Ille-et-Vilaine	1 106	1 956	909	3 971
Dordogne	146	913	668	1 727	Lozère	30	218	160	408	Morbihan	466	1 011	570	2 047
Gironde	2 007	3 699	1 893	7 599	Pyrénées-Orient.	507	1 102	620	2 229	<b>Rennes</b>	<b>2 430</b>	<b>5 766</b>	<b>2 944</b>	<b>11 140</b>
Landes	199	999	616	1 814	<b>Montpellier</b>	<b>3 236</b>	<b>6 465</b>	<b>3 769</b>	<b>13 470</b>	Bas-Rhin	1 417	2 744	1 385	5 546
Lot-et-Garonne	351	622	540	1 513	Meurthe-et-Mos.	828	1 628	1 118	3 574	Haut-Rhin	967	1 817	1 102	3 886
Pyrénées-Atl.	578	1 131	872	2 581	Meuse	82	535	372	989	<b>Strasbourg</b>	<b>2 384</b>	<b>4 561</b>	<b>2 487</b>	<b>9 432</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>3 281</b>	<b>7 364</b>	<b>4 589</b>	<b>15 234</b>	Moselle	1 219	2 464	1 659	5 342	Arrière	70	361	291	722
Allier	197	781	603	1 581	Vosges	424	765	674	1 863	Aveyron	60	565	439	1 064
Cantal	27	423	266	716	<b>Nancy-Metz</b>	<b>2 553</b>	<b>5 392</b>	<b>3 823</b>	<b>11 768</b>	Haute-Garonne	1 622	3 158	1 830	6 610
Haute-Loire	63	479	351	893	Loire-Atlantique	1 442	2 697	1 399	5 538	Gers	180	323	331	834
Puy-de-Dôme	570	1 447	953	2 970	Maine-et-Loire	729	1 370	809	2 908	Lot	143	274	320	737
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>857</b>	<b>3 130</b>	<b>2 173</b>	<b>6 160</b>	Mayenne	262	517	401	1 180	Hautes-Pyrénées	202	389	390	981
Corse-du-Sud	155	362	226	743	Sarthe	359	1 569	723	2 651	Tarn	263	850	507	1 620
Haute-Corse	127	454	267	848	Vendée	472	770	575	1 817	Tarn-et-Garonne	136	767	407	1 310
<b>Corse</b>	<b>282</b>	<b>816</b>	<b>493</b>	<b>1 591</b>	<b>Nantes</b>	<b>3 264</b>	<b>6 923</b>	<b>3 907</b>	<b>14 094</b>	<b>Toulouse</b>	<b>2 676</b>	<b>6 687</b>	<b>4 515</b>	<b>13 878</b>
Seine-et-Marne	2 100	3 944	2 199	8 243	Alpes-Maritimes	1 268	2 386	1 279	4 933	Yvelines	2 037	3 978	2 084	8 099
Seine-St-Denis	3 235	5 109	3 634	11 978	Var	1 236	2 421	1 198	4 855	Essonne	2 025	4 084	1 887	7 996
Val-de-Marne	2 116	3 952	1 498	7 566	<b>Nice</b>	<b>2 504</b>	<b>4 807</b>	<b>2 477</b>	<b>9 788</b>	Hauts-de-Seine	2 372	3 885	1 532	7 789
<b>Créteil</b>	<b>7 451</b>	<b>13 005</b>	<b>7 331</b>	<b>27 787</b>	Calvados	218	2 119	782	3 119	Val-d'Oise	2 368	4 184	2 062	8 614
Côte-d'Or	543	1 118	945	2 606	Eure	829	1 492	970	3 291	<b>Versailles</b>	<b>8 802</b>	<b>16 131</b>	<b>7 565</b>	<b>32 498</b>
Nièvre	214	365	401	980	Manche	555	968	598	2 121	<b>France métro.</b>	<b>75 214</b>	<b>151 364</b>	<b>89 833</b>	<b>316 411</b>
Saône-et-Loire	623	1 123	951	2 697	Orne	335	540	328	1 203	Guadeloupe	641	1 196	867	2 704
Yonne	391	729	685	1 805	Seine-Maritime	1 451	2 933	1 961	6 345	Guyane	727	1 695	675	3 097
<b>Dijon</b>	<b>1 771</b>	<b>3 335</b>	<b>2 982</b>	<b>8 088</b>	<b>Normandie</b>	<b>3 388</b>	<b>8 052</b>	<b>4 639</b>	<b>16 079</b>	Martinique	404	1 155	799	2 358
Ardèche	116	725	515	1 356	Cher	316	592	530	1 438	Mayotte	608	1 926	490	3 024
Drôme	632	1 168	779	2 579	Eure-et-Loir	597	1 113	671	2 381	La Réunion	1 763	3 246	1 616	6 625
Isère	1 650	3 069	1 828	6 547	Indre	207	377	381	965	<b>DROM</b>	<b>4 143</b>	<b>9 218</b>	<b>4 447</b>	<b>17 808</b>
Savoie	485	911	683	2 079	Indre-et-Loire	723	1 343	810	2 876	<b>Total</b>	<b>79 357</b>	<b>160 582</b>	<b>94 280</b>	<b>334 219</b>
Haute-Savoie	1 089	2 022	957	4 068	Loir-et-Cher	331	723	549	1 603					
<b>Grenoble</b>	<b>3 972</b>	<b>7 895</b>	<b>4 762</b>	<b>16 629</b>	Loiret	908	1 739	948	3 595					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>3 082</b>	<b>5 887</b>	<b>3 889</b>	<b>12 858</b>					

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

© DEPP

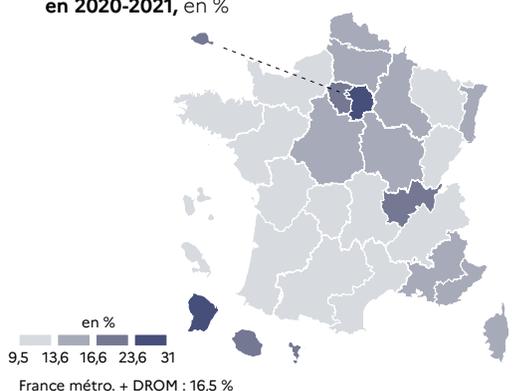
### 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

### 4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

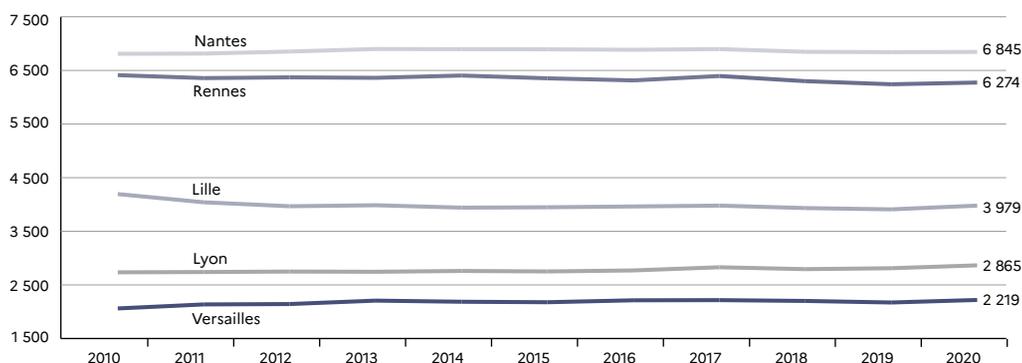
Dans le premier degré privé sous contrat, 45 500 personnes enseignent en 2020-2021, en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte, où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (14 enseignants). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû respectivement de 5% et 8% alors que ceux de Lille et Rennes diminuaient respectivement de 5% et 2%. Sur la même période, les effectifs sont quasiment stables dans l'académie de Nantes (+0,5%).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non-titulaires est de 16% (3). Cette part atteint 33% dans l'académie de Limoges et l'académie de Martinique. Les trois académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : 9% pour Rennes, 12% pour Nantes et 13% pour Lille.

Globalement, 12% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (25%), Paris (24%), Guadeloupe (19%) et Guyane (20%). Elle est inférieure à 10% dans les académies de Limoges, Nantes, Nice, Corse et La Réunion.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis

la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Enseignant assimilé titulaire** – Voir «Corps enseignants du privé sous contrat» dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

**2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2020-2021**

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	24	13	46	Nord	813	1 632	540	2 985	Paris	414	1 020	257	1 691
Hautes-Alpes	16	36	7	59	Pas-de-Calais	257	549	188	994	Charente	34	79	62	175
Bouches-du-Rh.	255	610	245	1 110	Lille	1 070	2 181	728	3 979	Charente-Marit.	44	91	76	211
Vaucluse	72	167	61	300	Corrèze	21	37	17	75	Deux-Sèvres	82	184	92	358
<b>Aix-Marseille</b>	<b>352</b>	<b>837</b>	<b>326</b>	<b>1 515</b>	Creuse	3	5	6	14	Vienne	55	129	55	239
Aisne	58	141	53	252	Haute-Vienne	23	42	31	96	<b>Poitiers</b>	<b>215</b>	<b>483</b>	<b>285</b>	<b>983</b>
Oise	66	150	58	274	<b>Limoges</b>	<b>47</b>	<b>84</b>	<b>54</b>	<b>185</b>	Ardennes	22	61	22	105
Somme	111	234	56	401	Ain	79	200	92	371	Aube	28	79	27	134
<b>Amiens</b>	<b>235</b>	<b>525</b>	<b>167</b>	<b>927</b>	Loire	206	444	220	870	Marne	72	186	76	334
Doubs	57	141	53	251	Rhône	391	892	341	1 624	Haute-Marne	11	22	6	39
Jura	28	82	22	132	<b>Lyon</b>	<b>676</b>	<b>1 536</b>	<b>653</b>	<b>2 865</b>	<b>Reims</b>	<b>133</b>	<b>348</b>	<b>131</b>	<b>612</b>
Haute-Saône	14	40	15	69	Aude	33	59	30	122	Côtes-d'Armor	10	644	198	852
Terr. de Belfort	12	44	19	75	Gard	105	200	119	424	Finistère	376	846	358	1 580
<b>Besançon</b>	<b>111</b>	<b>307</b>	<b>109</b>	<b>527</b>	Hérault	150	311	177	638	Ille-et-Vilaine	540	1 126	410	2 076
Dordogne	1	81	32	114	Lozère	39	77	35	151	Morbihan	449	927	390	1 766
Gironde	152	372	192	716	Pyrénées-Orient.	40	106	66	212	<b>Rennes</b>	<b>1 375</b>	<b>3 543</b>	<b>1 356</b>	<b>6 274</b>
Landes	2	109	43	154	<b>Montpellier</b>	<b>367</b>	<b>753</b>	<b>427</b>	<b>1 547</b>	Bas-Rhin	46	165	113	324
Lot-et-Garonne	27	89	36	152	Meurthe-et-Mos.	48	146	75	269	Haut-Rhin	36	151	69	256
Pyrénées-Atl.	217	390	232	839	Meuse	8	42	19	69	<b>Strasbourg</b>	<b>82</b>	<b>316</b>	<b>182</b>	<b>580</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>399</b>	<b>1 041</b>	<b>535</b>	<b>1 975</b>	Moselle	58	133	100	291	Arrière	39	15	15	54
Allier	26	81	36	143	Vosges	25	75	27	127	Aveyron	5	209	93	307
Cantal	18	34	18	70	<b>Nancy-Metz</b>	<b>139</b>	<b>396</b>	<b>221</b>	<b>756</b>	Haute-Garonne	147	315	131	593
Haute-Loire	72	201	102	375	Loire-Atlantique	663	1 260	554	2 477	Gers	25	53	33	111
Puy-de-Dôme	86	205	90	381	Maine-et-Loire	407	859	455	1 721	Lot	7	41	26	74
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>202</b>	<b>521</b>	<b>246</b>	<b>969</b>	Mayenne	124	270	135	529	Hautes-Pyrénées	30	70	42	142
Corse-du-Sud	10	18	3	31	Sarthe	7	338	130	475	Tarn	56	138	98	292
Haute-Corse	1	16	3	20	Vendée	444	806	393	1 643	Tarn-et-Garonne	14	94	42	150
<b>Corse</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	<b>Nantes</b>	<b>1 645</b>	<b>3 533</b>	<b>1 667</b>	<b>6 845</b>	<b>Toulouse</b>	<b>284</b>	<b>959</b>	<b>480</b>	<b>1 723</b>
Seine-et-Marne	80	214	69	363	Alpes-Maritimes	116	218	85	419	Yvelines	149	407	115	671
Seine-St-Denis	98	314	88	500	Var	62	166	125	353	Essonne	84	200	96	380
Val-de-Marne	121	296	88	505	<b>Nice</b>	<b>178</b>	<b>384</b>	<b>210</b>	<b>772</b>	Hauts-de-Seine	206	500	122	828
<b>Créteil</b>	<b>299</b>	<b>824</b>	<b>245</b>	<b>1 368</b>	Calvados	108	256	95	459	Val-d'Oise	89	194	57	340
Côte-d'Or	50	136	45	231	Eure	48	132	61	241	<b>Versailles</b>	<b>528</b>	<b>1 301</b>	<b>390</b>	<b>2 219</b>
Nièvre	12	32	11	55	Manche	115	240	80	435	<b>France métro.</b>	<b>10 017</b>	<b>24 261</b>	<b>10 140</b>	<b>44 418</b>
Saône-et-Loire	53	116	39	208	Orne	63	143	78	284	Guadeloupe	58	144	47	249
Yonne	28	80	24	132	Seine-Maritime	132	339	150	621	Guyane	32	88	18	138
<b>Dijon</b>	<b>143</b>	<b>364</b>	<b>119</b>	<b>626</b>	<b>Normandie</b>	<b>466</b>	<b>1 110</b>	<b>464</b>	<b>2 040</b>	Martinique	31	94	98	223
Ardèche	4	286	151	441	Cher	22	56	19	97	La Réunion	124	249	74	447
Drôme	79	192	93	364	Eure-et-Loir	42	145	52	239	<b>DROM (1)</b>	<b>245</b>	<b>575</b>	<b>237</b>	<b>1 057</b>
Isère	135	333	158	626	Indre	15	32	17	64	<b>Total</b>	<b>10 262</b>	<b>24 836</b>	<b>10 377</b>	<b>45 475</b>
Savoie	49	104	55	208	Indre-et-Loire	63	179	101	343					
Haute-Savoie	131	281	141	553	Loir-et-Cher	38	86	42	166					
<b>Grenoble</b>	<b>398</b>	<b>1 196</b>	<b>598</b>	<b>2 192</b>	Loiret	68	167	53	288					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>248</b>	<b>665</b>	<b>284</b>	<b>1 197</b>					

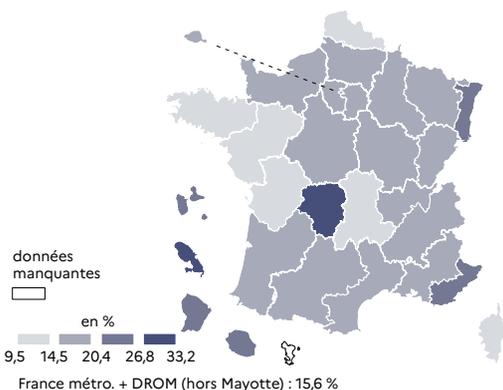
© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

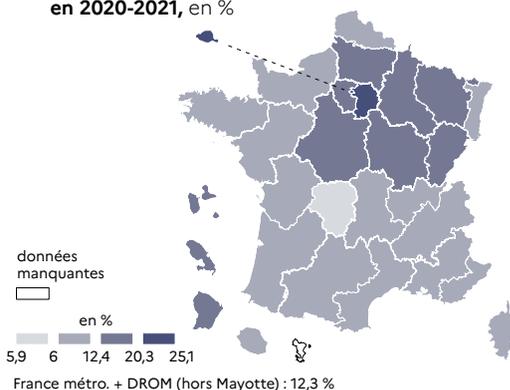
**3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du 1<sup>er</sup> degré sous contrat en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Part des enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré sous contrat ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

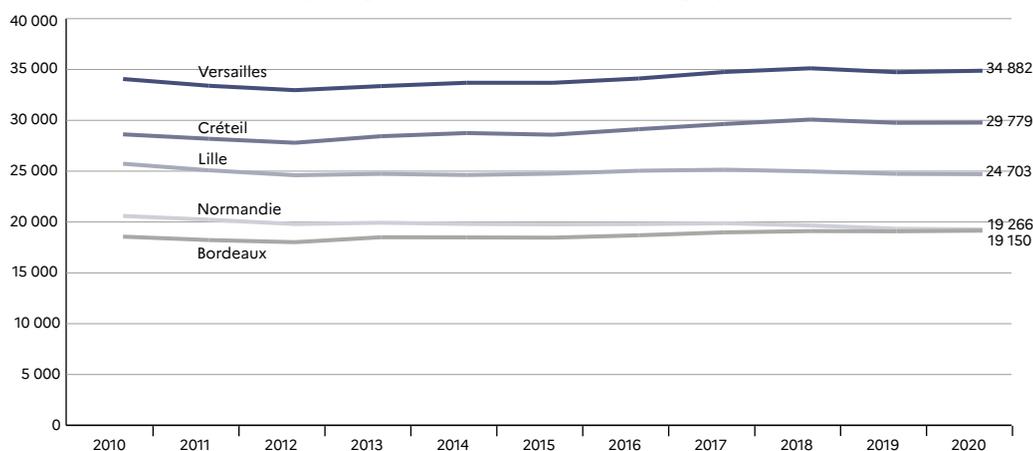
En 2020-2021, la répartition des 392 500 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 900), Créteil (29 800) et Lille (24 700).

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différente (1). En dix ans, les effectifs des académies de Bordeaux, de Créteil et de Versailles ont crû respectivement de 3 %, 4 %, et 2 %. Ceux des académies de Lille et de Normandie ont diminué respectivement de 4 % et 6 %.

Dans le second degré public, la part des enseignants non-titulaires est de l'ordre de 9 % (3). Elle est inférieure à 6 % dans les académies d'Amiens, de Dijon et de Normandie, tandis qu'à Mayotte, elle atteint 51 %. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (27 %).

Environ 13 % des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les académies avec le plus d'enseignants en début de carrière se trouvent en Île-de-France, Créteil (26 %) et Versailles (23 %), mais également à Amiens (18 %) et en Guyane (20 %).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du second degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

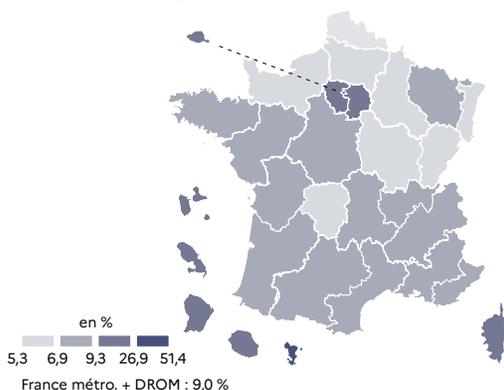
## 2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2020-2021

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaires sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	909	4 538	1 057	211	10	619	7 344
Grenoble	2 775	11 933	2 313	389	44	1 677	19 131
Lyon	3 013	10 474	2 201	383	26	1 643	17 740
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6 697</b>	<b>26 945</b>	<b>5 571</b>	<b>983</b>	<b>80</b>	<b>3 939</b>	<b>44 215</b>
Besançon	910	4 678	1 027	195	10	476	7 296
Dijon	1 108	6 199	1 158	214	27	550	9 256
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2 018</b>	<b>10 877</b>	<b>2 185</b>	<b>409</b>	<b>37</b>	<b>1 026</b>	<b>16 552</b>
Bretagne (Rennes)	1 796	9 280	1 938	345	32	1 108	14 499
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 801	9 845	1 906	394	29	1 159	15 134
Corse	166	1 259	263	44	9	258	1 999
Nancy-Metz	1 652	8 719	2 023	406	49	1 056	13 905
Reims	945	4 997	1 180	222	20	495	7 859
Strasbourg	1 805	6 975	1 660	344	23	715	11 522
<b>Grand Est</b>	<b>4 402</b>	<b>20 691</b>	<b>4 863</b>	<b>972</b>	<b>92</b>	<b>2 266</b>	<b>33 286</b>
Amiens	1 151	7 895	1 988	356	44	646	12 080
Lille	2 407	15 799	4 025	690	83	1 699	24 703
<b>Hauts-de-France</b>	<b>3 558</b>	<b>23 694</b>	<b>6 013</b>	<b>1 046</b>	<b>127</b>	<b>2 345</b>	<b>36 783</b>
Créteil	4 350	17 869	3 487	513	30	3 530	29 779
Paris	3 428	5 352	1 195	89	12	1 243	11 319
Versailles	5 750	20 806	4 026	603	39	3 658	34 882
<b>Île-de-France</b>	<b>13 528</b>	<b>44 027</b>	<b>8 708</b>	<b>1 205</b>	<b>81</b>	<b>8 431</b>	<b>75 980</b>
Normandie	2 230	12 750	2 699	513	59	1 015	19 266
Bordeaux	2 516	11 583	2 758	466	53	1 774	19 150
Limoges	494	2 728	626	102	10	292	4 252
Poitiers	1 152	6 436	1 337	257	27	790	9 999
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 162</b>	<b>20 747</b>	<b>4 721</b>	<b>825</b>	<b>90</b>	<b>2 856</b>	<b>33 401</b>
Montpellier	2 097	10 144	2 138	361	48	1 222	16 010
Toulouse	2 336	10 797	2 380	341	44	1 437	17 335
<b>Occitanie</b>	<b>4 433</b>	<b>20 941</b>	<b>4 518</b>	<b>702</b>	<b>92</b>	<b>2 659</b>	<b>33 345</b>
Pays de la Loire (Nantes)	1 968	10 554	2 290	440	36	1 574	16 862
Aix-Marseille	2 352	10 617	2 376	341	35	1 429	17 150
Nice	1 594	7 673	1 504	274	23	994	12 062
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 946</b>	<b>18 290</b>	<b>3 880</b>	<b>615</b>	<b>58</b>	<b>2 423</b>	<b>29 212</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>50 705</b>	<b>229 900</b>	<b>49 555</b>	<b>8 493</b>	<b>822</b>	<b>31 059</b>	<b>370 534</b>
Guadeloupe	256	2 306	678	146	19	454	3 859
Guyane	124	1 507	573	156	10	872	3 242
Martinique	177	1 778	635	88	13	328	3 019
Mayotte	62	1 015	394	71	5	1 633	3 180
La Réunion	735	5 140	1 683	228	47	869	8 702
<b>DROM</b>	<b>1 354</b>	<b>11 746</b>	<b>3 963</b>	<b>689</b>	<b>94</b>	<b>4 156</b>	<b>22 002</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>52 059</b>	<b>241 646</b>	<b>53 518</b>	<b>9 182</b>	<b>916</b>	<b>35 215</b>	<b>392 536</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

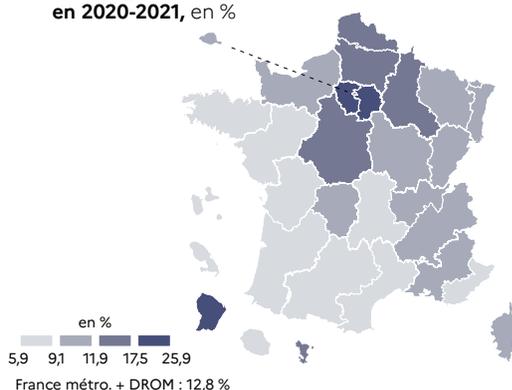
## 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

## 4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

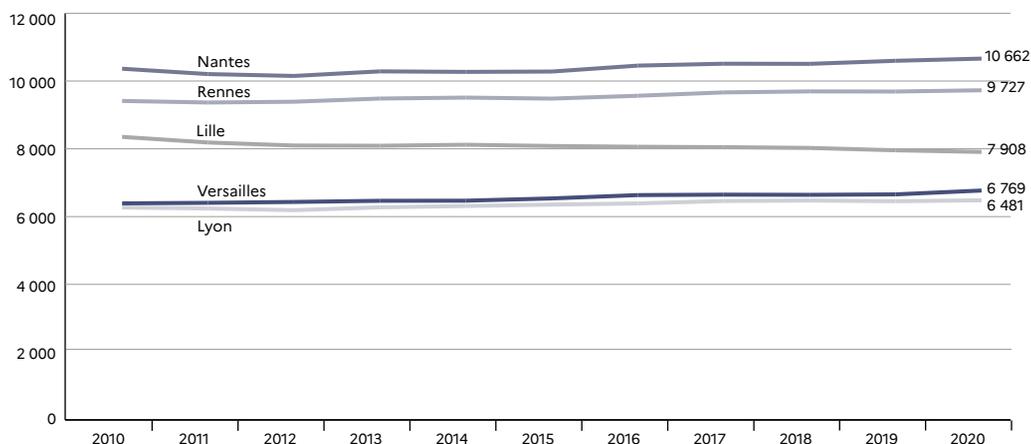
Dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 97 000 enseignants effectuent leur service en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte, en 2020-2021. Les enseignants certifiés et d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2).

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs de l'académie de Versailles ont crû de 6%, ceux de Lyon, de Rennes et de Nantes ont augmenté plus modérément (3%). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 5%.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non-titulaires est d'environ 20% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'ouest (13% à Rennes et 16% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 15%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire (52%).

Environ 16% des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Six académies, dont les académies d'Île-de-France, accueillent plus de 18% de jeunes enseignants. À l'opposé, les deux académies où les jeunes enseignants sont les moins nombreux se situent dans les DROM : environ 13% pour la Guadeloupe et la Martinique.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Missions des personnels, corps enseignants du privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

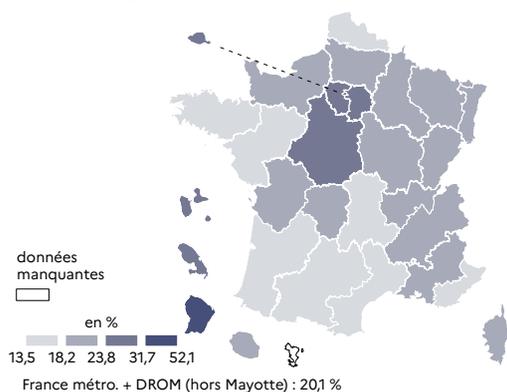
**2 Les enseignants du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat par corps et par académie en 2020-2021**

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 <sup>d</sup> degré
Clermont-Ferrand	72	1 286	218	32	15	362	1 985
Grenoble	186	3 092	695	44	25	1 056	5 098
Lyon	392	3 997	747	75	33	1 237	6 481
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>650</b>	<b>8 375</b>	<b>1 660</b>	<b>151</b>	<b>73</b>	<b>2 655</b>	<b>13 564</b>
Besançon	17	798	169	15	15	293	1 307
Dijon	49	934	239	14	9	340	1 585
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>66</b>	<b>1 732</b>	<b>408</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>633</b>	<b>2 892</b>
Bretagne (Rennes)	329	6 740	1 161	94	90	1 313	9 727
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	63	1 523	321	29	12	709	2 657
Corse	3	81	1	3		23	111
Nancy-Metz	75	1 443	383	50	1	537	2 489
Reims	38	911	252	13	10	332	1 556
Strasbourg	138	1 146	150	16	6	342	1 798
<b>Grand Est</b>	<b>251</b>	<b>3 500</b>	<b>785</b>	<b>79</b>	<b>17</b>	<b>1 211</b>	<b>5 843</b>
Amiens	52	1 396	208	38	9	487	2 190
Lille	279	5 108	1 010	151	24	1 336	7 908
<b>Hauts-de-France</b>	<b>331</b>	<b>6 504</b>	<b>1 218</b>	<b>189</b>	<b>33</b>	<b>1 823</b>	<b>10 098</b>
Créteil	110	2 255	262	41	4	1 237	3 909
Paris	461	2 649	220	68	10	1 351	4 759
Versailles	438	4 032	265	124	23	1 887	6 769
<b>Île-de-France</b>	<b>1 009</b>	<b>8 936</b>	<b>747</b>	<b>233</b>	<b>37</b>	<b>4 475</b>	<b>15 437</b>
Normandie	129	2 711	662	55	14	899	4 470
Bordeaux	153	2 706	538	28	34	691	4 150
Limoges	14	336	38	5	5	124	522
Poitiers	51	1 167	218	7	11	367	1 821
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>218</b>	<b>4 209</b>	<b>794</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>1 182</b>	<b>6 493</b>
Montpellier	136	2 011	453	21	29	576	3 226
Toulouse	176	2 412	459	61	31	699	3 838
<b>Occitanie</b>	<b>312</b>	<b>4 423</b>	<b>912</b>	<b>82</b>	<b>60</b>	<b>1 275</b>	<b>7 064</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>396</b>	<b>7 220</b>	<b>1 224</b>	<b>95</b>	<b>73</b>	<b>1 654</b>	<b>10 662</b>
Aix-Marseille	190	2 663	646	49	16	837	4 401
Nice	103	1 307	202	12	7	286	1 917
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>293</b>	<b>3 970</b>	<b>848</b>	<b>61</b>	<b>23</b>	<b>1 123</b>	<b>6 318</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 050</b>	<b>59 924</b>	<b>10 741</b>	<b>1 140</b>	<b>506</b>	<b>18 975</b>	<b>95 336</b>
Guadeloupe	7	217	97	2	1	114	438
Guyane	2	89	24		1	126	242
Martinique	5	240	40			132	417
La Réunion	34	399	51	8	3	115	610
<b>DROM</b>	<b>48</b>	<b>945</b>	<b>212</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>487</b>	<b>1 707</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>4 098</b>	<b>60 869</b>	<b>10 953</b>	<b>1 150</b>	<b>511</b>	<b>19 462</b>	<b>97 043</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

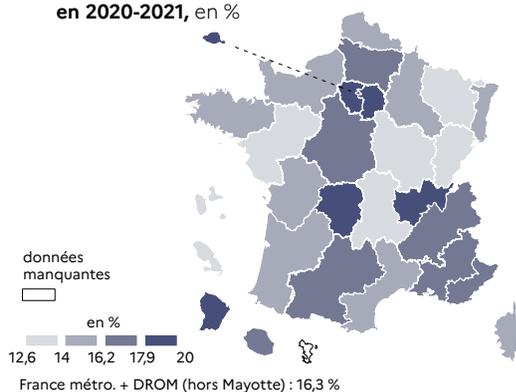
**3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Part des enseignants titulaires du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

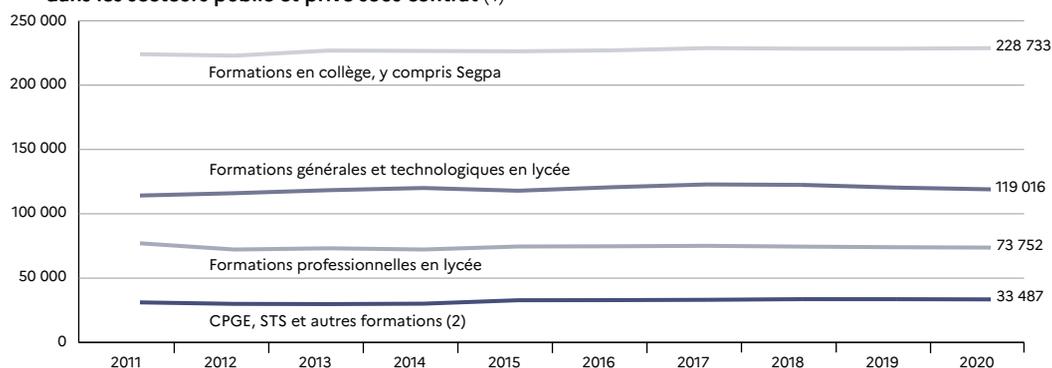
© DEPP

Entre les rentrées 2019 et 2020, les effectifs d'enseignants des formations de niveau collège (y compris Segpa) ont augmenté de 0,2% et ceux des formations générales et technologiques en lycée ont diminué de 1,1% (1).

À la rentrée 2020, en France métropolitaine et dans les DOM, 50,3% des 362 900 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège contre 26,0% pour les formations générales et technologiques et 16,4% pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est similaire à celle des 92 100 enseignants du secteur privé sous contrat : 50,3% assurent une formation en collège (y compris Segpa), 26,6% une formation générale et technologique et 15,4% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (81,3% du corps enseignant dans le public et 76,6% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (65,0% et 76,3%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (78,8% dans le public et 68,9% dans le privé sous contrat). C'est pour ce type de formation que la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (soit 13,5% dans le public et 23,2% dans le privé sous contrat). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 97,9% par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public et à 83,6% dans le privé sous contrat. Les formations en STS sont assurées à 29,2% par des professeurs agrégés dans le public contre 8,9% dans le privé sous contrat.

### 1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

#### Précisions

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale – Voir « Glossaire ».

## 2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2020-2021 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure			11	2 090	6		2 106	0,6	38,3	0,2
Agrégés	10 686	357	27 740	4 568	5 427	60	48 838	13,5	53,7	7,2
Certifiés et assimilés	148 278	3 776	61 430	131	11 475	398	225 487	62,1	61,5	8,9
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	707	65	106	2	1	2	882	0,2	52,5	14,1
PLP	3 898	46 911	225	0	815	367	52 216	14,4	50,6	5,0
Autres titulaires (4)	7 644	401	16		0	47	8 108	2,2	66,1	3,5
<b>Total titulaires</b>	<b>171 212</b>	<b>51 510</b>	<b>89 526</b>	<b>6 791</b>	<b>17 725</b>	<b>873</b>	<b>337 637</b>	<b>93,0</b>	<b>58,6</b>	<b>7,9</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>11 151</b>	<b>8 052</b>	<b>4 983</b>	<b>9</b>	<b>865</b>	<b>174</b>	<b>25 234</b>	<b>7,0</b>	<b>49,7</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>182 363</b>	<b>59 563</b>	<b>94 509</b>	<b>6 799</b>	<b>18 590</b>	<b>1 047</b>	<b>362 871</b>	<b>100,0</b>	<b>58,0</b>	
<b>Total (%)</b>	<b>50,3</b>	<b>16,4</b>	<b>26,0</b>	<b>1,9</b>	<b>5,1</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

**Lecture :** 10 686 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,3%.

© DEPP

## 3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2020-2021 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure			4	120	1		124	0,1	27,4	0,8
Agrégés	747	32	1 819	950	501	7	4 056	4,4	53,6	5,5
Certifiés et assimilés	35 511	976	18 686	192	3 720	50	59 135	64,2	67,8	9,3
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	409	75	93	1	17	0	594	0,6	64,5	14,7
PLP	853	9 781	146		222	27	11 029	12,0	64,2	7,3
Autres titulaires (4)	427	41	8				476	0,5	79,8	6,9
<b>Total titulaires</b>	<b>37 946</b>	<b>10 905</b>	<b>20 755</b>	<b>1 262</b>	<b>4 461</b>	<b>85</b>	<b>75 414</b>	<b>81,9</b>	<b>66,5</b>	<b>8,8</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>8 423</b>	<b>3 285</b>	<b>3 752</b>	<b>17</b>	<b>1 159</b>	<b>67</b>	<b>16 703</b>	<b>18,1</b>	<b>60,1</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>46 370</b>	<b>14 190</b>	<b>24 507</b>	<b>1 280</b>	<b>5 620</b>	<b>151</b>	<b>92 117</b>	<b>100,0</b>	<b>65,3</b>	
<b>Total (%)</b>	<b>50,3</b>	<b>15,4</b>	<b>26,6</b>	<b>1,4</b>	<b>6,1</b>	<b>0,2</b>	<b>100</b>			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

© DEPP

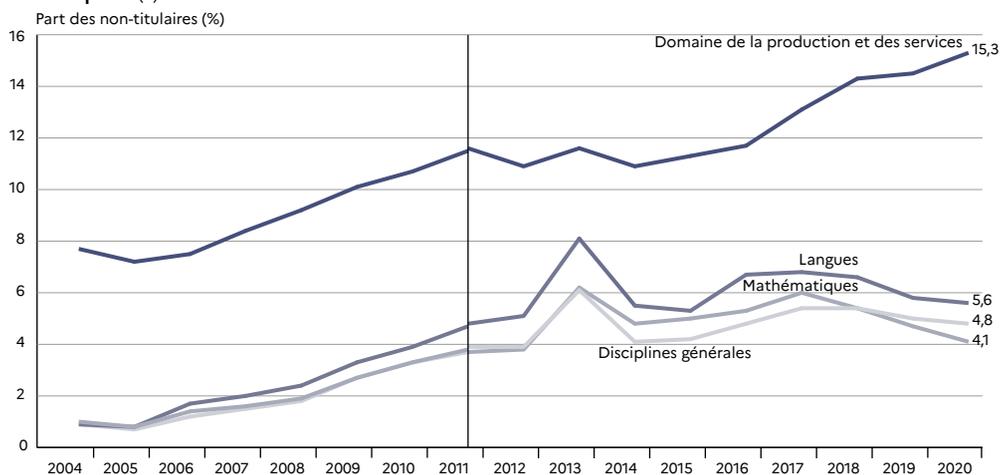
Dans le second degré, 455 000 enseignants sont en charge d'élèves à l'année à la rentrée scolaire 2020 (dont 79,8% dans le secteur public). Parmi eux, 352 500 professeurs, soit 77,5% d'entre eux, enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,0% des enseignants exercent des disciplines du domaine de la production et 8,4% dans celui des services (2). Le groupe de disciplines de postes « langues » est le plus important avec 72 900 enseignants devant les « lettres » (70 900) et les « mathématiques » (57 000).

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8% dans le public et 67,5% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des

services (66,2% dans le public et 74,7% dans le privé sous contrat), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,3% dans le public et 36,8% dans le privé sous contrat).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (16,4%) et de la production (14,6%) que dans les disciplines générales (4,8%), avec un taux minimum de 2,5% pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 9,3% en éducation musicale. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2004 dans toutes les disciplines mais, depuis la rentrée 2017, la tendance est à la baisse pour les disciplines générales au contraire des domaines de la production et des services (1).

### 1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

© DEPP

#### Précisions

**Regroupement des disciplines** – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « lettres » comprend princi-

palement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

## 2 Les enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2020-2021 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
<b>Disciplines générales</b>											
Philosophie	0	1	3 768	340	46	8	4 163	38,8	6,3	1 154	43,0
Lettres	31 353	12 932	9 988	699	1 380	187	56 538	79,4	5,4	14 363	84,0
dont Lettres modernes	25 167	80	8 191	374	1 173	66	35 051	83,1	3,5	9 949	86,4
dont Lettres classiques	5 059	0	1 728	325	96	13	7 222	82,6	2,9	894	84,3
Langues	34 777	222	19 148	1 146	1 864	83	57 239	83,0	5,6	15 700	87,2
dont Anglais	20 271	17	9 888	617	1 437	42	32 270	82,4	4,3	8 709	86,9
dont Espagnol	9 062	133	5 738	247	293	20	15 492	84,7	6,0	4 354	89,1
dont Allemand	3 595	19	1 993	211	87	16	5 920	84,2	5,1	1 749	86,9
Histoire-géographie	18 269	6	10 610	383	73	38	29 379	50,2	3,7	7 883	56,9
Sciences économiques et sociales	1	1	4 096	119	13	7	4 238	49,4	4,1	1 362	55,6
Mathématiques	24 073	6 784	12 125	1 590	767	87	45 426	44,5	4,1	11 598	56,7
Physique-chimie	8 970	5	9 944	1 436	1 273	24	21 653	42,8	6,1	5 375	51,1
Biologie-géologie	10 244	5	6 906	154	7	18	17 334	65,3	4,0	4 701	72,0
Éducation musicale	6 286	3	187	6	3	8	6 492	55,5	9,3	1 703	59,2
Arts plastiques	6 096	10	447	24	17	9	6 604	69,0	7,1	1 807	73,3
Éducation physique et sportive	21 182	3 511	5 526	94	5	53	30 372	42,4	2,5	7 419	37,2
<b>Total disciplines générales</b>	<b>161 252</b>	<b>23 480</b>	<b>82 745</b>	<b>5 991</b>	<b>5 448</b>	<b>522</b>	<b>279 438</b>	<b>61,8</b>	<b>4,8</b>	<b>73 065</b>	<b>67,5</b>
<b>Domaines de la production</b>											
Technologie	9 440	67	3 585	7	3 419	34	16 552	15,0	12,4	3 492	22,6
Sciences techniques industrielles	0	0	8	611	2	0	621	9,8	0	74	13,5
Génie industriel (2)	454	3 252	19	0	121	32	3 878	24,8	18,9	360	28,3
Génie chimique	1	94	0	0	11	0	105	35,2	15,2	10	50,0
Génie civil	693	1 811	2	0	66	27	2 599	13,2	20,7	166	20,5
Génie thermique	94	887	4	0	61	5	1 051	4,2	15,5	153	8,5
Génie mécanique	183	4 508	20	13	224	26	4 974	4,4	12,5	759	10,7
Génie électrique	41	3 100	27	0	209	20	3 397	4,5	12,8	753	4,4
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 221	4 183	48	0	227	46	5 725	84,7	15,2	1 350	89,5
Métiers des arts appliqués	89	2 298	453	23	335	18	3 216	68,1	17,8	932	67,5
Biotech.-génie biologique et biochimie	293	148	941	10	593	5	1 990	66,0	18,0	419	70,9
Hôtellerie : techniques culinaires	60	1 311	126	0	132	1	1 630	17,5	19,2	381	13,6
<b>Total domaines de la production</b>	<b>12 570</b>	<b>21 660</b>	<b>5 231</b>	<b>665</b>	<b>5 401</b>	<b>212</b>	<b>45 738</b>	<b>28,3</b>	<b>14,6</b>	<b>8 849</b>	<b>36,8</b>
<b>Domaines des services</b>											
Informatique, télématique	0	0	40	0	119	0	159	10,1	3,1	34	26,5
Industries graphiques	1	172	0	0	64	0	237	40,1	33,3	31	41,9
Autres activités : conduite, navigation	0	663	0	0	2	0	665	9,2	14,3	88	18,2
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	31	459	23	1	23	3	541	41,2	37,5	105	47,6
EFS-Employé technique des collectivités (3)	37	7	0	0	0	0	44	88,6	27,3	40	82,5
Paramédical et social, soins personnels	13	2 360	832	0	408	85	3 698	90,6	13,7	1 913	93,6
Économie et gestion	354	9 018	5 456	143	6 826	148	21 944	66,1	16,6	6 717	72,2
Hôtellerie : services, tourisme	23	1 015	133	0	292	3	1 467	51,4	12,5	375	50,1
<b>Total domaines des services</b>	<b>460</b>	<b>13 694</b>	<b>6 484</b>	<b>144</b>	<b>7 734</b>	<b>240</b>	<b>28 755</b>	<b>66,2</b>	<b>16,4</b>	<b>9 303</b>	<b>74,7</b>
<b>Enseignement non spécialisé</b>	<b>8 080</b>	<b>730</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>73</b>	<b>8 940</b>	<b>65,9</b>	<b>4,1</b>	<b>900</b>	<b>73,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>182 363</b>	<b>59 563</b>	<b>94 509</b>	<b>6 799</b>	<b>18 590</b>	<b>1 047</b>	<b>362 871</b>	<b>58,0</b>	<b>7,0</b>	<b>92 117</b>	<b>65,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé sous contrat.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

© DEPP

À la rentrée 2020, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,5 heures par semaine, dont 17,5 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 18,9 heures pour les certifiés et assimilés et 19,4 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,9 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,5 pour les certifiés). Les enseignants non titulaires effectuent 1,2 heure supplémentaire pour un service moyen de 17,3 heures.

Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,5 heures pour les assimilés titulaires, dont 1,7 heure supplémentaire en moyenne.

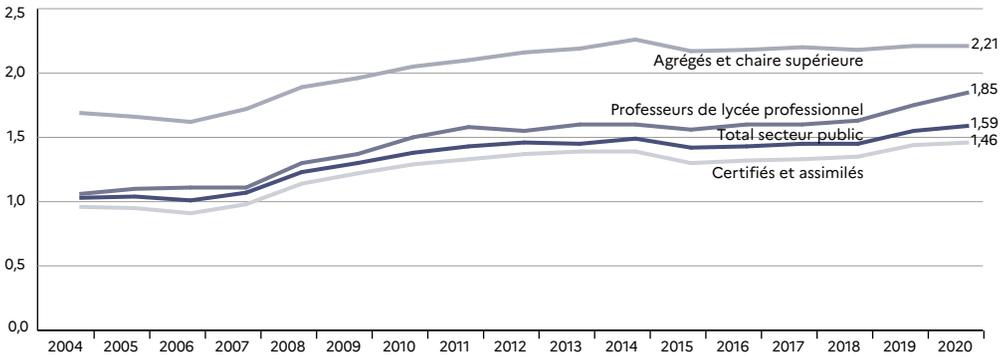
Le service des enseignants non titulaires du privé est de 16,1 heures, dont 1,4 heure supplémentaire (3).

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (74,8 % des hommes contre 66,5 % des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (69,7 % des hommes contre 63,6 % des femmes) (4). Dans le secteur public, 12,3 % des femmes et 6,1 % des hommes ne sont pas éligibles, parce qu'à temps partiel ou stagiaires.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté entre 2004 et 2020 pour passer de 1,03 à 1,59 (1). La baisse de ces heures entre 2014 et 2015 est liée à des évolutions réglementaires du calcul du temps de service.

### 1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public

Nombre moyen de HSA



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.22; 19.37.

## 2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2020-2021

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	50 944	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	225 487	17,8	0,6	0,5	18,9	1,5
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	882	17,4	1,8	0,1	19,3	0,9
PLP	52 216	19,0	0,2	0,1	19,4	1,9
Autres titulaires (4)	8 108	20,6	0,4	0,2	21,2	0,6
<b>Total titulaires</b>	<b>337 637</b>	<b>17,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,6</b>	<b>1,6</b>
<b>Non-titulaires (5)</b>	<b>25 234</b>	<b>16,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>17,3</b>	<b>1,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>362 871</b>	<b>17,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,5</b>	<b>1,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service, ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

5. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

**Lecture** : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

© DEPP

## 3 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé sous contrat en 2020-2021

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	4 180	14,4	0,3	0,9	15,5	2,7
Certifiés et assimilés	59 135	17,6	0,4	0,5	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	594	15,6	0,3	0,2	16,1	1,0
PLP	11 029	18,6	0,2	0,2	18,9	2,0
Autres titulaires (4)	476	19,4	0,2	0	19,6	0,3
<b>Total titulaires</b>	<b>75 414</b>	<b>17,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>18,5</b>	<b>1,7</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>16 703</b>	<b>15,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>16,1</b>	<b>1,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>92 117</b>	<b>17,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>18,0</b>	<b>1,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

© DEPP

## 4 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2020-2021

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
<b>Sexe</b>	Femmes	12,3	10,7	21,2	25,7	66,5	63,6
	Hommes	6,1	4,8	19,1	25,5	74,8	69,7
<b>Âge</b>	Moins de 30 ans	19,8	12,6	22,5	31,0	57,7	56,4
	De 30 à 39 ans	10,9	7,6	20,8	25,0	68,3	67,4
	De 40 à 49 ans	8,3	6,8	19,0	24,3	72,7	68,9
	50 ans ou plus	7,9	10,1	20,8	26,1	71,3	63,8
<b>Corps</b>	Agrégés et chaires supérieures	8,5	5,3	11,3	14,8	80,2	79,9
	Certifiés et assimilés	11,9	11,2	18,3	21,0	69,8	67,8
	Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	14,1	14,7	37,3	38,7	48,6	46,6
	PLP	6,9	8,6	19,1	20,0	74,0	71,4
	Autres titulaires (2)	3,5	6,9	61,0	74,4	35,5	18,7
	<b>Total titulaires</b>	<b>10,4</b>	<b>10,5</b>	<b>18,4</b>	<b>21,0</b>	<b>71,2</b>	<b>68,5</b>
<b>Non-titulaires (3)</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>45,6</b>	<b>46,6</b>	<b>53,6</b>	<b>52,9</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>9,7</b>	<b>8,7</b>	<b>20,3</b>	<b>25,6</b>	<b>70,0</b>	<b>65,7</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public + Privé sous contrat.

1. La réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

2. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

**Lecture** : dans le second degré public, 12,3% des femmes ne peuvent pas faire HSA, 21,2% pourraient en faire mais n'en font pas et 66,5% en font.

© DEPP

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement. Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 et s'est stabilisé ensuite : il atteint 21,8 à la rentrée 2020 (1).

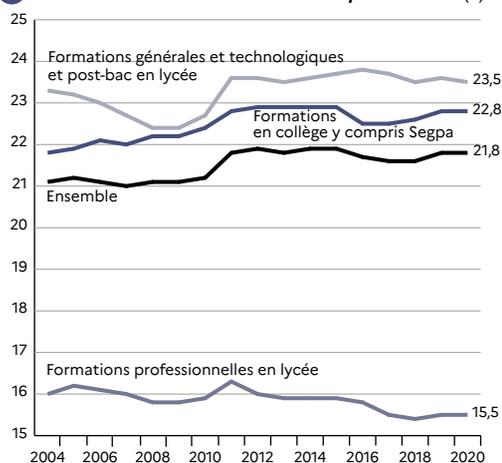
L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. À la rentrée 2020, il est de 1,35 heure (comme en 2004) et reste stable depuis 2012 (2).

Le nombre d'élèves par structure est plus faible dans le secteur public que dans le privé sous contrat tant pour les formations en collège (23,5 contre 26,2) que pour les formations professionnelles en lycée (15,5 et 16,7)

et pour les formations générales et technologiques en lycée (24,3 et 25,0) (3). Pour les formations en collège dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour l'académie de Guyane (21,3) et le plus élevé à Mayotte (25,7).

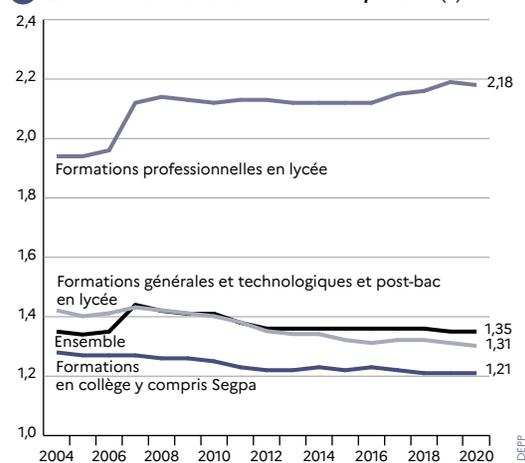
Secteurs public et privé sous contrat confondus, le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (1,15 heure), tandis qu'il s'établit à 1,26 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,17 heures). Dans chaque niveau de formation, le H/E est similaire entre secteur public et privé sous contrat.

### 1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

### 2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

#### Précisions

**Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

**Heures d'enseignement par élève (H/E)** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.43 ; 19.39.

### 3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2020-2021 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,20	23,4	2,36	12,8	2,29	15,2	1,21	24,9	1,77	19,1	1,38	21,6
Grenoble	1,15	23,7	2,23	12,7	2,17	15,2	1,21	24,4	1,68	19,6	1,30	22,0
Lyon	1,14	23,9	2,21	12,7	2,21	15,1	1,21	24,8	1,52	21,9	1,29	22,3
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1,15</b>	<b>23,7</b>	<b>2,25</b>	<b>12,7</b>	<b>2,20</b>	<b>15,1</b>	<b>1,21</b>	<b>24,6</b>	<b>1,63</b>	<b>20,4</b>	<b>1,31</b>	<b>22,1</b>
Besançon	1,18	23,2	2,40	13,3	2,27	14,9	1,25	24,0	1,82	17,1	1,37	21,1
Dijon	1,20	22,8	2,18	13,0	2,35	14,0	1,26	24,4	1,74	18,5	1,37	21,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1,19</b>	<b>23,0</b>	<b>2,26</b>	<b>13,2</b>	<b>2,31</b>	<b>14,4</b>	<b>1,26</b>	<b>24,2</b>	<b>1,78</b>	<b>17,9</b>	<b>1,37</b>	<b>21,1</b>
Bretagne (Rennes)	1,17	23,6	2,39	13,1	2,17	16,0	1,24	24,8	1,59	20,9	1,34	22,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	23,1	2,19	12,3	2,09	15,9	1,25	24,8	1,71	19,2	1,34	21,8
Corse	1,30	22,1	2,35	11,4	2,72	12,4	1,38	21,6	2,40	13,3	1,51	19,6
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,32	12,4	2,14	15,3	1,21	24,9	1,66	19,0	1,36	21,6
Reims	1,20	23,1	2,49	11,3	2,22	15,0	1,23	24,5	1,68	19,5	1,39	21,2
Strasbourg	1,17	23,6	2,24	12,9	2,14	15,2	1,21	25,3	1,63	20,2	1,34	21,9
<b>Grand Est</b>	<b>1,19</b>	<b>23,3</b>	<b>2,33</b>	<b>12,3</b>	<b>2,16</b>	<b>15,2</b>	<b>1,22</b>	<b>25,0</b>	<b>1,65</b>	<b>19,6</b>	<b>1,36</b>	<b>21,6</b>
Amiens	1,21	22,9	2,34	12,2	2,13	16,1	1,25	24,8	1,77	19,3	1,39	21,3
Lille	1,23	22,5	2,47	11,5	2,08	16,4	1,34	23,1	1,58	21,0	1,42	20,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1,22</b>	<b>22,6</b>	<b>2,43</b>	<b>11,8</b>	<b>2,10</b>	<b>16,3</b>	<b>1,31</b>	<b>23,6</b>	<b>1,63</b>	<b>20,5</b>	<b>1,41</b>	<b>21,1</b>
Créteil	1,19	23,0	2,35	12,5	2,11	15,8	1,30	23,8	1,64	21,2	1,36	21,6
Paris	1,18	23,6	2,50	11,4	2,27	14,9	1,22	25,3	1,35	24,2	1,33	22,6
Versailles	1,13	24,4	2,43	11,5	2,12	15,5	1,23	24,5	1,52	22,1	1,29	22,6
<b>Île-de-France</b>	<b>1,16</b>	<b>23,7</b>	<b>2,39</b>	<b>12,0</b>	<b>2,13</b>	<b>15,6</b>	<b>1,26</b>	<b>24,3</b>	<b>1,48</b>	<b>22,6</b>	<b>1,32</b>	<b>22,2</b>
<b>Normandie</b>	<b>1,20</b>	<b>22,9</b>	<b>2,19</b>	<b>13,1</b>	<b>2,23</b>	<b>15,6</b>	<b>1,23</b>	<b>24,7</b>	<b>1,67</b>	<b>19,7</b>	<b>1,36</b>	<b>21,6</b>
Bordeaux	1,16	24,0	2,37	11,9	2,28	15,6	1,25	24,5	1,64	20,5	1,34	22,1
Limoges	1,21	22,8	1,92	13,3	2,37	15,1	1,28	24,1	1,76	19,0	1,40	21,2
Poitiers	1,19	23,2	2,26	13,2	2,35	14,5	1,25	24,2	1,81	18,6	1,36	21,4
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1,17</b>	<b>23,6</b>	<b>2,27</b>	<b>12,5</b>	<b>2,31</b>	<b>15,2</b>	<b>1,25</b>	<b>24,4</b>	<b>1,70</b>	<b>19,7</b>	<b>1,36</b>	<b>21,8</b>
Montpellier	1,16	23,9	2,18	13,7	2,10	16,3	1,24	25,0	1,62	20,4	1,32	22,3
Toulouse	1,14	24,1	2,24	12,4	2,24	15,5	1,25	24,1	1,73	19,1	1,33	22,0
<b>Occitanie</b>	<b>1,15</b>	<b>24,0</b>	<b>2,20</b>	<b>13,1</b>	<b>2,17</b>	<b>15,9</b>	<b>1,24</b>	<b>24,5</b>	<b>1,68</b>	<b>19,7</b>	<b>1,32</b>	<b>22,2</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>1,15</b>	<b>23,9</b>	<b>2,18</b>	<b>14,6</b>	<b>2,28</b>	<b>15,1</b>	<b>1,22</b>	<b>24,8</b>	<b>1,66</b>	<b>20,3</b>	<b>1,33</b>	<b>22,1</b>
Aix-Marseille	1,16	23,7	2,10	12,6	2,26	14,5	1,30	23,2	1,60	20,8	1,35	21,5
Nice	1,12	24,0	2,31	12,7	2,07	16,0	1,24	24,5	1,62	20,6	1,29	22,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1,15</b>	<b>23,8</b>	<b>2,18</b>	<b>12,6</b>	<b>2,18</b>	<b>15,1</b>	<b>1,28</b>	<b>23,7</b>	<b>1,61</b>	<b>20,7</b>	<b>1,33</b>	<b>21,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,17</b>	<b>23,5</b>	<b>2,29</b>	<b>12,6</b>	<b>2,18</b>	<b>15,5</b>	<b>1,25</b>	<b>24,4</b>	<b>1,62</b>	<b>20,5</b>	<b>1,34</b>	<b>21,8</b>
Guadeloupe	1,31	22,5	2,45	13,0	2,20	17,2	1,44	22,0	1,75	18,9	1,53	20,7
Guyane	1,31	21,3	2,46	11,6	2,05	17,1	1,47	20,2	2,05	15,8	1,52	19,4
Martinique	1,29	21,8	2,33	12,6	2,35	14,8	1,45	21,8	1,95	17,1	1,58	19,2
Mayotte	1,08	25,7	2,32	11,9	1,81	20,6	1,17	26,9	1,87	20,4	1,22	24,6
La Réunion	1,21	22,9	2,14	14,5	2,20	15,2	1,31	23,5	1,86	18,1	1,44	20,6
<b>DROM</b>	<b>1,22</b>	<b>23,0</b>	<b>2,30</b>	<b>13,0</b>	<b>2,14</b>	<b>16,4</b>	<b>1,34</b>	<b>23,2</b>	<b>1,87</b>	<b>18,0</b>	<b>1,44</b>	<b>20,9</b>
<b>Public, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,18</b>	<b>23,5</b>	<b>2,29</b>	<b>12,6</b>	<b>2,18</b>	<b>15,5</b>	<b>1,25</b>	<b>24,3</b>	<b>1,63</b>	<b>20,4</b>	<b>1,35</b>	<b>21,8</b>
<b>Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,08</b>	<b>26,2</b>	<b>2,54</b>	<b>11,8</b>	<b>2,13</b>	<b>16,7</b>	<b>1,28</b>	<b>25,0</b>	<b>1,53</b>	<b>22,2</b>	<b>1,27</b>	<b>24,0</b>
<b>Public + Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,15</b>	<b>24,0</b>	<b>2,30</b>	<b>12,6</b>	<b>2,17</b>	<b>15,8</b>	<b>1,26</b>	<b>24,5</b>	<b>1,60</b>	<b>20,8</b>	<b>1,33</b>	<b>22,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

© DEPP

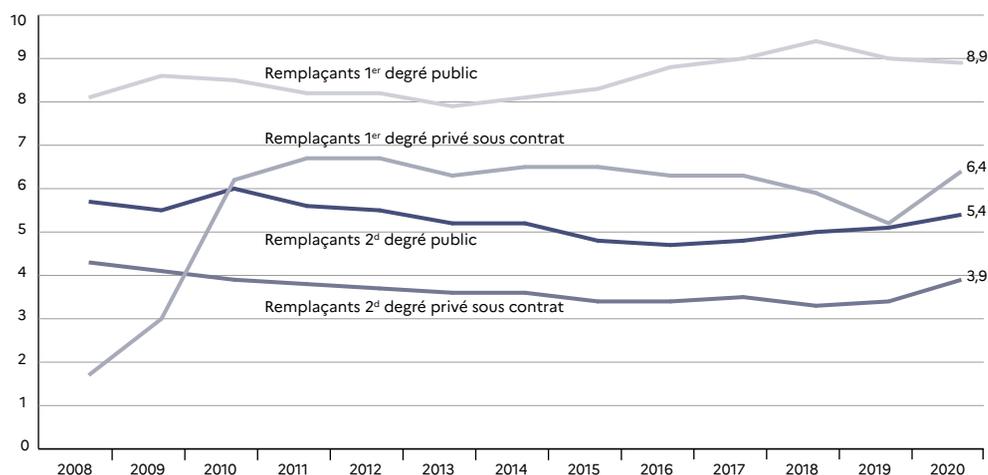
En 2020-2021, dans le premier degré public, 29 700 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour faire l'intérim, pour des durées inférieures à l'année, sur des postes vacants ou dont l'enseignant est absent (2). Ils représentent 8,9% des enseignants. Cette part est de 6,4% dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 200 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant 5,4% des enseignants. Cette part est de 3,9% dans le privé sous contrat.

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). Les hommes remplaçants se répartissent de façon régulière selon les âges, tandis que les femmes remplaçantes ont plutôt moins de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont

en moyenne âgés de 39 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant pour les hommes que pour les femmes (4).

Dans le premier degré public, la part des enseignants remplaçants la plus forte parmi les enseignants a été atteinte en 2018 avec 9,4% (1). Elle a baissé depuis et se situe autour de 9% en 2020. Dans le premier degré privé, elle a augmenté jusqu'en 2012 puis s'est stabilisée autour de 6,5% avant de baisser entre 2017 et 2019 (5,2%) et enfin d'augmenter à nouveau en 2020 (+1,2 point). Dans le second degré public, elle varie peu jusqu'en 2010, autour de 6%, baisse ensuite et croît légèrement sur les quatre dernières années (près d'un point supplémentaire depuis 2016). Elle a légèrement baissé dans le second degré privé pour atteindre 3,3% en 2018 puis augmenter de 0,6 point (3,9% en 2020).

### 1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

#### Précisions

**Remplaçants** – Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

**2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2020-2021**

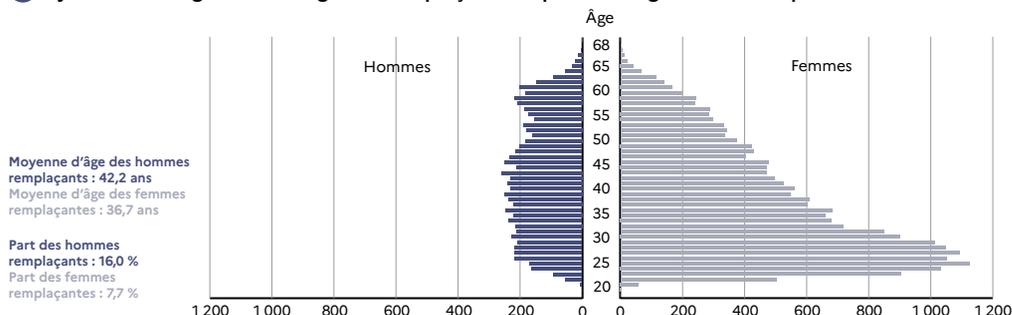
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
<b>Enseignement d'élèves du premier degré public</b>				
Enseignant titulaire	28 289	8,6	€	€
Enseignant non-titulaire	1 451	42,5	2 899	40,8
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>29 740</b>	<b>8,9</b>	<b>2 901</b>	<b>6,4</b>
<b>Enseignement d'élèves du second degré public</b>				
Agrégé et chaire supérieure	980	1,9	€	€
Certifié et PEPS	7 891	3,3	69	0,1
Professeur en lycée professionnel	866	1,6	71	0,6
Autres enseignants titulaires	52	0,5	€	€
Enseignant non-titulaire	11 369	32,3	3 667	18,8
<b>Total 2<sup>e</sup> degré</b>	<b>21 158</b>	<b>5,4</b>	<b>3 813</b>	<b>3,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

**Lecture :** 21 158 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,4% de l'ensemble des enseignants du second degré public.

© DEPP

**3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2020-2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2020-2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

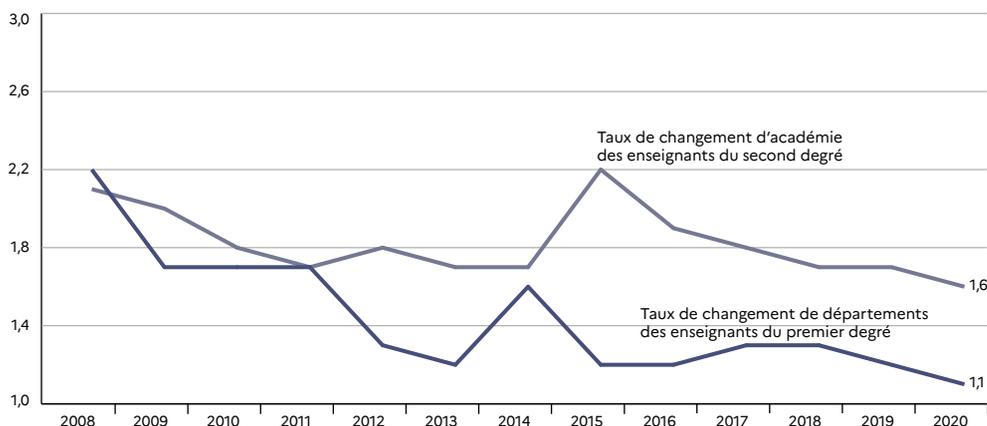
À la rentrée 2020, hors néo-titulaires, 3 560 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département et 5 510 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,1% dans le premier degré (2,2% en 2008) et de mobilité interacadémique de 1,6% (2,1% en 2008) dans le second degré (1)(2). Ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 16,2% et 8,0% en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que titulaires : 97,0% dans le premier degré et 92,6% dans le second

degré. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (51,5%). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,7% des cas, car les concours sont de niveau académique, avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -3,9% dans l'académie de Créteil et +1,8% dans celle de Rennes (4). Par ailleurs, les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans les écoles et collèges de REP et REP+ que dans les autres (5).

### 1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

#### Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le *Rapport social unique* (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

**Taux de migration nette** – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2019 et/ou en novembre 2020, ni ceux des néo-titulaires.

**2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2019 et 2020, en %**

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,2	6,2	1,1	8,0	3,7	1,6	12,0
Moins de 30 ans (1)	49,1	9,0	2,7	26,2	8,2	7,2	39,0
30-39 ans (1)	22,4	8,0	1,7	13,4	6,1	3,1	18,3
40-49 ans (1)	11,8	6,1	0,8	6,2	3,5	1,0	9,0
50 ans et plus (1)	8,1	4,8	0,6	4,3	2,3	0,7	5,8
Néo-titulaires (2)	97,0		0,7	92,6		51,5	94,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

1. Hors néo-titulaires.

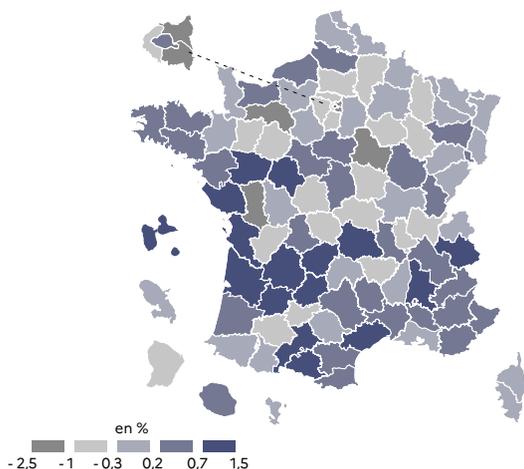
2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2019 et titulaires le 30 novembre 2020.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2019 et le 30 novembre 2020, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

**Lecture :** entre novembre 2019 et novembre 2020, les enseignants titulaires du premier degré public sont 16,2% à avoir changé d'établissement d'affectation et 6,2% parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif en novembre 2019. Pendant la même période, 1,6% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

© DEPP

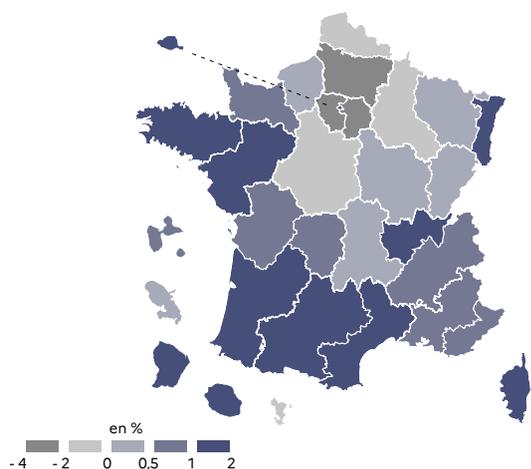
**3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2019-novembre 2020)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2019-novembre 2020)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %**

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
<b>Écoles</b>					
Hors zone REP ou REP+	13,2	36,6	21,8	28,3	100,0
REP	13,9	46,7	19,2	20,2	100,0
REP+	12,4	46,6	21,4	19,5	100,0
<b>Collèges et Segpa</b>					
Hors zone REP ou REP+	6,1	30,6	24,8	38,5	100,0
REP	9,0	40,8	22,2	28,0	100,0
REP+	8,5	44,8	24,1	22,6	100,0
<b>Lycées GT</b>	5,0	29,4	23,3	42,3	100,0
<b>Lycées professionnels</b>	6,7	29,1	21,4	42,7	100,0
<b>Lycées polyvalents</b>	6,6	32,4	22,1	38,9	100,0
<b>Autres établissements</b>	40,0	45,0	9,5	5,5	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**Lecture :** en novembre 2020, 13,2% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2019, en France entière (hors Mayotte), les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net mensuel de 2 550 euros dans le secteur public et de 2 160 euros dans le secteur privé sous contrat (1)(2). Cette moyenne prend en compte le salaire des enseignants à temps plein, mais aussi celui des enseignants à temps partiel ou incomplet. Le salaire net en EQTP, qui est le salaire qui serait perçu si tout le monde travaillait à temps plein toute l'année, est plus élevé de 100 euros dans le public, et de 180 euros dans le privé (le temps partiel ou incomplet y étant plus fréquent).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 350 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 590 euros, auquel s'ajoutent 270 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage

de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne 470 euros par mois pour les certifiés, 760 euros pour les agrégés, et jusqu'à 2 290 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 700 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 080 euros, soit 270 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 450 euros nets par mois contre 2 840 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

### Precisions

**Le salaire net** est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Seuls les salaires versés par le ministère en charge de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du *Rapport social unique 2020-2021*, à paraître.

### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.
- Defresne M., 2021, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2018 et 2019 », *Note d'Information* n° 21.31, DEPP-MENJS.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n° 96, DEPP-MEN.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n° 92, DEPP-MENESR.

## 1 La rémunération des enseignants du secteur public en 2019

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré public</b>	<b>2 915</b>	<b>2 584</b>	<b>268</b>	<b>0</b>	<b>9,2</b>	<b>2 343</b>	<b>1 708</b>	<b>3 017</b>	<b>0,91</b>	<b>2 425</b>
Enseignants titulaires	2 921	2 591	266	0	9,1	2 347	1 718	3 019	0,91	2 429
dont professeurs des écoles	2 922	2 592	266	0	9,1	2 348	1 719	3 020	0,91	2 429
Enseignants contractuels	2 356	1 866	442	0	18,8	1 903	1 327	2 526	0,91	1 936
<b>Enseignants du second degré public</b>	<b>3 368</b>	<b>2 784</b>	<b>525</b>	<b>301</b>	<b>15,6</b>	<b>2 736</b>	<b>1 793</b>	<b>3 715</b>	<b>0,93</b>	<b>2 843</b>
Enseignants titulaires	3 497	2 893	544	308	15,6	2 841	1 966	3 775	0,92	2 911
dont professeurs de chaire supérieure	6 777	4 390	2 290	1 992	33,8	5 701	4 461	7 014	0,89	5 700
dont professeurs agrégés	4 345	3 501	762	551	17,5	3 546	2 512	4 566	0,92	3 626
dont professeurs certifiés	3 285	2 757	473	244	14,4	2 662	1 898	3 461	0,93	2 737
dont professeurs d'EPS	3 326	2 783	483	229	14,5	2 696	1 965	3 429	0,99	2 754
dont professeurs de lycée professionnel	3 523	2 868	595	298	16,9	2 867	2 106	3 650	0,94	2 914
Enseignants contractuels	2 280	1 872	369	209	16,2	1 852	1 089	2 572	0,93	2 082
<b>Ensemble des enseignants du secteur public</b>	<b>3 155</b>	<b>2 690</b>	<b>404</b>	<b>278</b>	<b>12,8</b>	<b>2 550</b>	<b>1 748</b>	<b>3 458</b>	<b>0,89</b>	<b>2 645</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2019, les 10% des enseignants du secteur public les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 748 euros nets mensuels.

5. En 2019, les 10% des enseignants du secteur public les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 458 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année.

Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année \* 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

© DEPP

## 2 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2019

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré privé</b>	<b>2 542</b>	<b>2 345</b>	<b>138</b>	<b>0</b>	<b>5,4</b>	<b>1 971</b>	<b>1 294</b>	<b>2 635</b>	<b>0,95</b>	<b>2 129</b>
Enseignants assimilés titulaires	2 688	2 493	133	0	4,9	2 076	1 516	2 677	0,94	2 191
dont professeurs des écoles	2 694	2 499	133	0	4,9	2 080	1 521	2 682	0,94	2 195
Maîtres délégués du premier degré	1 737	1 530	167	0	9,6	1 392	813	1 848	0,91	1 618
<b>Enseignants du second degré privé</b>	<b>2 872</b>	<b>2 426</b>	<b>395</b>	<b>252</b>	<b>13,8</b>	<b>2 255</b>	<b>1 397</b>	<b>3 154</b>	<b>0,95</b>	<b>2 439</b>
Enseignants assimilés titulaires	3 140	2 664	421	264	13,4	2 451	1 751	3 237	0,94	2 570
dont professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 423	3 555	784	620	17,7	3 483	2 572	4 509	0,89	3 580
dont professeurs certifiés	3 074	2 623	397	247	12,9	2 398	1 725	3 158	0,94	2 523
dont professeurs d'EPS	3 078	2 649	374	210	12,2	2 397	1 831	3 095	0,99	2 479
dont professeurs de lycée professionnel	3 252	2 720	480	280	14,8	2 539	1 902	3 269	0,94	2 632
Maîtres délégués du second degré	1 937	1 593	306	199	15,8	1 568	917	2 075	0,95	1 804
<b>Ensemble des enseignants du secteur privé</b>	<b>2 764</b>	<b>2 399</b>	<b>311</b>	<b>244</b>	<b>11,3</b>	<b>2 161</b>	<b>1 350</b>	<b>3 027</b>	<b>0,92</b>	<b>2 338</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

© DEPP

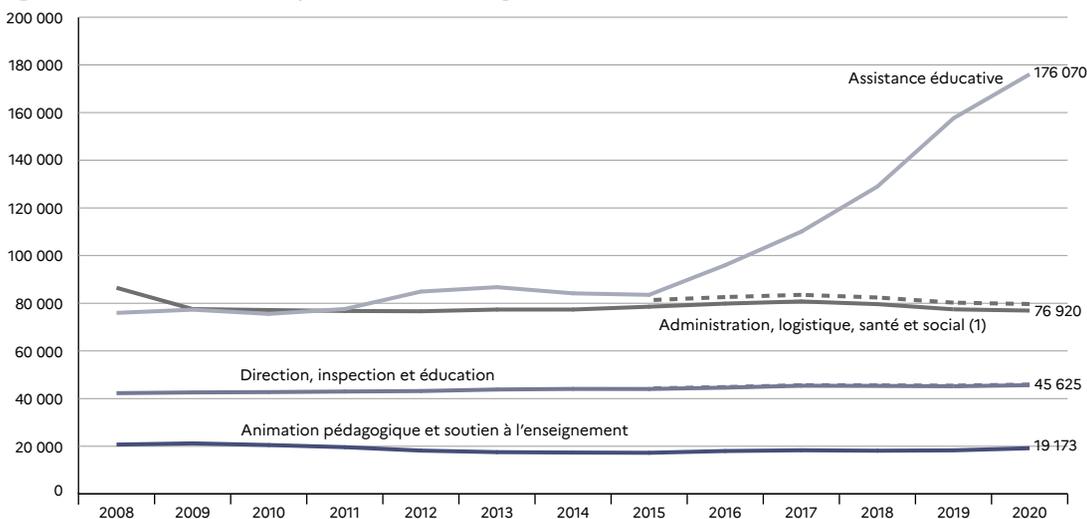
En 2020-2021, plus de 320 800 personnes sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1)(2). Seulement 37,9% d'entre eux sont titulaires en raison de la forte présence des personnels d'assistance éducative (176 100 personnes).

La majorité des personnels non enseignants sont affectés dans les établissements du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement, mais sont fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental. Par ailleurs, depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en 2019, les personnels d'assistance éducative interdégré font l'objet d'une gestion collective. On ne peut donc distinguer leurs lieux d'exercice réels entre premier degré ou second degré dans le tableau.

Depuis 2008, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative (82% entre 2015 et 2020 et 12% sur la dernière année), en raison d'un recrutement massif d'AESH ces dernières années. Pour l'ensemble des autres activités non enseignantes, l'augmentation est légèrement supérieure à 1% (1).

Au 31 décembre 2019, outre les personnels rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, 55 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public de l'Éducation nationale et 91 100 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attee) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 85% sont fonctionnaires ou stagiaires et 21% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99% des Atsem et 59% des Attee) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

### 1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Les catégories « Administration, logistique, santé et social » et « Direction, inspection et éducation » sont affectées par le changement de champ. Les courbes en traits pleins correspondent aux évolutions à champ constant.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

#### Source

DEPP-MENJS, panel des personnels issu de BSA, novembre 2020.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2019. Traitement DEPP-MENJS.

## 2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2020-2021

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré public	664	10	ε	ε	4 176	30	142	5 024	99,9
Animation pédagogique du 2 <sup>nd</sup> degré public		105	1 642	1 114	134	1 196	663	4 854	74,9
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré privé	15							15	100,0
Animation pédagogique du 2 <sup>nd</sup> degré privé			240	164				404	93,6
<b>Animation pédagogique</b>	<b>679</b>	<b>115</b>	<b>1 883</b>	<b>1 279</b>	<b>4 310</b>	<b>1 226</b>	<b>805</b>	<b>10 297</b>	<b>87,9</b>
Direction d'école du 1 <sup>er</sup> degré public sans enseignement	3 631				7	ε	41	3 680	100,0
Direction d'école du 1 <sup>er</sup> degré privé sans enseignement	745						ε	746	99,9
Direction d'établissement du 2 <sup>d</sup> degré	18	10 215	3 695	1 387	11	30	93	15 449	99,9
<b>Direction</b>	<b>4 394</b>	<b>10 215</b>	<b>3 695</b>	<b>1 387</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>135</b>	<b>19 875</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>ε</b>	<b>ε</b>	<b>59</b>	<b>ε</b>	<b>1 432</b>	<b>39</b>	<b>ε</b>	<b>1 478</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>11</b>	<b>59</b>	<b>18</b>	<b>103</b>	<b>1 733</b>	<b>8</b>	<b>1 932</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection générale de l'éducation nationale</b>						<b>268</b>		<b>268</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection</b>	<b>ε</b>	<b>13</b>	<b>59</b>	<b>19</b>	<b>1 535</b>	<b>2 040</b>	<b>10</b>	<b>3 678</b>	<b>99,9</b>
Éducation en internat	146						5	151	98,0
Développement psychologique et socialisation des élèves	ε			ε	3 876	126	23	4 028	88,9
<b>Éducation du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>147</b>			<b>2</b>	<b>3 876</b>	<b>126</b>	<b>28</b>	<b>4 179</b>	<b>89,2</b>
Conseiller principal d'éducation		6 953	4 249	1 504			499	13 205	88,1
Éducation en internat				289			ε	292	88,7
Développement psychologique et orientation des élèves		ε	ε			4 464	206	4 674	74,5
<b>Éducation du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>6 955</b>	<b>4 251</b>	<b>1 793</b>		<b>4 464</b>	<b>708</b>	<b>18 171</b>	<b>84,6</b>
<b>Éducation</b>	<b>147</b>	<b>6 955</b>	<b>4 251</b>	<b>1 795</b>	<b>3 876</b>	<b>4 590</b>	<b>736</b>	<b>22 350</b>	<b>85,5</b>
Assistance d'éducation		459	37	27				523	0,0
Accompagnement à la situation handicap		4 205	19 091	1 373	20 510	1 702		46 881	0,0
<b>Assistance éducative du 1<sup>er</sup> degré public</b>		<b>4 664</b>	<b>19 128</b>	<b>1 400</b>	<b>20 510</b>	<b>1 702</b>		<b>47 404</b>	<b>0,0</b>
Assistance d'éducation	ε	35 633	17 928	6 533	ε	ε	24	60 123	0,0
Assistance prévention sécurité		341	65	86				492	0,0
Accompagnement à la situation handicap		2 270	7 759	580	11 641	1 363		23 613	0,0
<b>Assistance éducative du 2<sup>d</sup> degré public</b>	<b>ε</b>	<b>38 244</b>	<b>25 752</b>	<b>7 199</b>	<b>11 642</b>	<b>1 364</b>	<b>24</b>	<b>84 228</b>	<b>0,0</b>
<b>Assistance éducative interdegré public ou référent</b>	<b>ε</b>	<b>2 148</b>	<b>21 267</b>	<b>894</b>	<b>17 782</b>	<b>2 345</b>	<b>ε</b>	<b>44 438</b>	<b>0,0</b>
<b>Assistance éducative</b>	<b>4</b>	<b>45 056</b>	<b>66 147</b>	<b>9 493</b>	<b>49 934</b>	<b>5 411</b>	<b>25</b>	<b>176 070</b>	<b>0,0</b>
Administration	67	15 823	13 174	3 294	8 217	14 179	903	55 657	88,3
Santé et accompagnement social	11	5 591	2 181	860	3 911	469	8	13 031	87,0
Logistique technique et de services		549	5 931	83	383	3 766	275	10 987	84,3
Administration, logistique, santé et social	78	21 963	21 286	4 237	12 511	18 414	1 186	79 675	87,5
Soutien à l'enseignement	103	3 568	3 589	450	725	47	395	8 877	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>5 407</b>	<b>87 885</b>	<b>100 910</b>	<b>18 660</b>	<b>72 909</b>	<b>31 759</b>	<b>3 292</b>	<b>320 822</b>	<b>37,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

© DEPP

## 3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2019-2020

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
<b>Atsem (1)</b>	<b>54 962</b>	<b>99,4</b>	<b>32,6</b>	<b>47,8</b>	<b>42,4</b>
Titulaires	46 038	99,5	30,3	49,5	46,2
Stagiaires	797	99,0	30,6	38,1	
Contractuels	8 127	98,8	45,6	39,3	33,1
<b>Attee (2)</b>	<b>91 062</b>	<b>58,7</b>	<b>13,7</b>	<b>50,0</b>	<b>48,1</b>
Titulaires	73 724	58,1	11,8	51,6	49,5
Stagiaires	3 973	58,1	7,8	43,4	41,1
Contractuels	13 365	62,5	25,9	43,6	42,1
<b>Ensemble</b>	<b>146 024</b>	<b>74,0</b>	<b>20,8</b>	<b>48,9</b>	<b>48,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2019.

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.

3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

© DEPP

En 2019-2020, près de 90 900 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

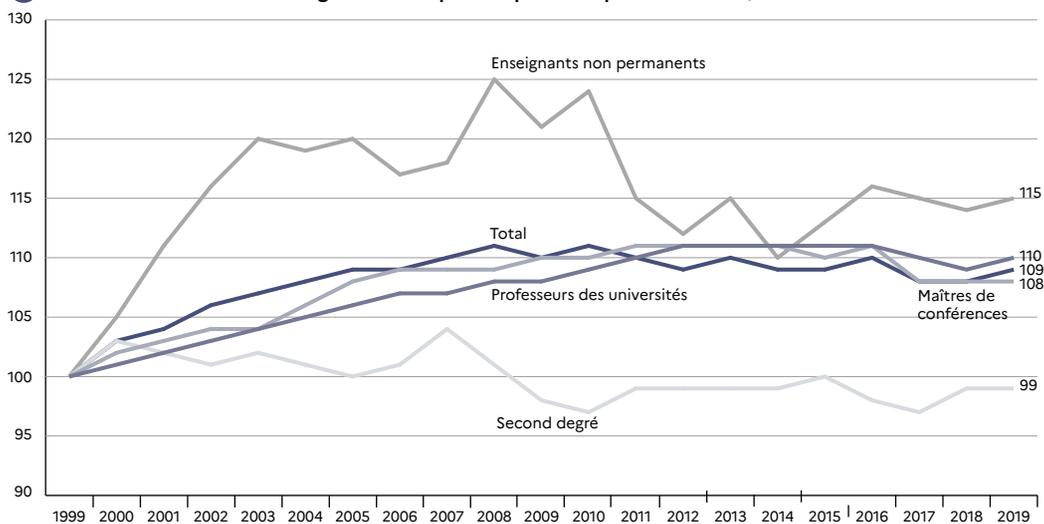
Ils se répartissent en trois grandes catégories : 55 500 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 61%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR); 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14%); et 22 200 enseignants contractuels (soit 24%) dont la moitié est constituée des docteurs contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 9% au cours des vingt dernières années, de 83 700 à 90 900. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+15%), puis les professeurs des universités (+10%) (1).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (37%), suivis par ceux des lettres (31%), ceux de droit et ceux de santé (respectivement 14% chacun).

En lettres, les EC représentent 53% de l'effectif et les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%). En sciences, les EC constituent 73% du personnel alors que les enseignants contractuels ne représentent que 15%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante, 38% contre 23% de MCF (22% de PR et 39% de MCF dans l'ensemble).

### 1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1999-2000, base 100 en 1999-2000



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

#### Précisions

**La discipline** – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

**Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels)** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DGRH-MENJS-MESRI, RHSUPinfo au 31 décembre 2019 (année 2019-2020) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2019-2020.

## 2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2019-2020

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
<b>Droit</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 270	16	127	2 413
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 013	31	189	5 233
	Enseignants du second degré	1 789	33	33	1 855
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 781	3	158	1 942
	Enseignants associés	764	13	78	855
	Autres non permanents (5)	570	19	1	590
	<b>Total</b>	<b>12 187</b>	<b>115</b>	<b>586</b>	<b>12 888</b>
<b>Lettres</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 062	13	185	4 260
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 009	40	340	10 389
	Enseignants du second degré	6 530	220	194	6 944
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 846	5	207	3 058
	Enseignants associés	730	26	39	795
	Autres non permanents (5)	2 149	113	84	2 346
	<b>Total</b>	<b>26 326</b>	<b>417</b>	<b>1 049</b>	<b>27 792</b>
<b>Sciences</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 131	742	161	8 034
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 779	1 364	284	16 427
	Enseignants du second degré	3 714	330	99	4 143
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	3 582	278	202	4 062
	Enseignants associés	406	28	34	468
	Autres non permanents (5)	432	83	1	516
	<b>Total</b>	<b>30 044</b>	<b>2 825</b>	<b>781</b>	<b>33 650</b>
<b>Santé</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 812			4 812
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 939		2	2 941
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	154		1	155
	Enseignants associés	327			327
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 399			4 399
	Autres non permanents (5)	24			24
	<b>Total</b>	<b>12 655</b>		<b>3</b>	<b>12 658</b>
<b>Corps spécifiques</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	81	3	474	558
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	115		356	471
	<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>3</b>	<b>830</b>	<b>1 029</b>
<b>Non renseignée</b>	Enseignants du second degré	73	30	41	144
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 655	71	86	1 812
	Enseignants associés	124	10	17	151
	Autres non permanents (5)	551	115	80	746
	<b>Total</b>	<b>2 403</b>	<b>226</b>	<b>224</b>	<b>2 853</b>
<b>Total</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 356	774	947	20 077
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 855	1 435	1 171	35 461
	Enseignants du second degré	12 106	613	367	13 086
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 018	357	654	11 029
	Enseignants associés	2 351	77	168	2 596
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 399			4 399
	Autres non permanents (5)	3 726	330	166	4 222
	<b>Total</b>	<b>83 811</b>	<b>3 586</b>	<b>3 473</b>	<b>90 870</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

En 2020, l'enseignement supérieur public compte 85 111 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dont 61 532 agents titulaires et 23 579 agents contractuels sur missions permanentes (1). La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 27,7% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont : la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 77,3% de l'ensemble des personnels BIATSS et la filière administrative qui en regroupe 15,8%. Les effectifs des filières des bibliothèques et sociale et de santé sont moins nombreux : respectivement 5,7% et 1,2% des personnels non enseignants.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 72,7% des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 89,2% des

agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière. La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (48,5%). À l'inverse, la proportion d'agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,3%). La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les agents titulaires (40,2%) alors que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,8%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,7%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89,2%). La part des femmes dans les filières administrative et des bibliothèques est également très élevée (respectivement 81,3% et 69,8%) tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,3%).

### Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-Itrf (au 1<sup>er</sup> février 2021). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2020 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les agents

contractuels BIATSS en fonction en 2020 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2021). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020, quelle que soit la durée de leur contrat.

### Source

DGRH-MENJS, annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT), DGRH - Service de l'encadrement - Bureau des études, de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation (DGRH E1-3).

# 1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231) en 2020

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)			
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	223	0	223	54,3		54,3	
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	285	0	285	36,5		36,5	
		Attachés d'administration de l'État	2 068	701	2 769	66,1	68,9	66,8	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>2 576</b>	<b>701</b>	<b>3 277</b>	<b>61,8</b>	<b>68,9</b>	<b>63,3</b>	
	B	Secrétaires administratifs	3 254	410	3 664	85,1	88,3	85,5	
	C	Adjoints administratifs	5 936	613	6 549	88,3	85,5	88,0	
<b>Total ADM</b>			<b>11 766</b>	<b>1 724</b>	<b>13 490</b>	<b>81,6</b>	<b>79,4</b>	<b>81,3</b>	
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	106	1	107	63,2	100,0	63,6	
		Conservateurs des bibliothèques	729	8	737	69,3	100,0	69,6	
		Bibliothécaires	528	65	593	75,2	67,7	74,4	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>1 363</b>	<b>74</b>	<b>1 437</b>	<b>71,1</b>	<b>71,6</b>	<b>71,1</b>	
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	90	1 573	77,7	74,4	77,5	
	C	Magasiniers	1 678	191	1 869	62,0	64,4	62,3	
<b>Total BIB</b>			<b>4 524</b>	<b>355</b>	<b>4 879</b>	<b>69,9</b>	<b>68,5</b>	<b>69,8</b>	
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 572	2 248	4 820	39,3	45,5	42,2	
		Ingénieurs d'études	8 816	6 711	15 527	53,1	61,9	56,9	
		Assistants-ingénieurs	4 062	2 717	6 779	52,0	65,8	57,6	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>15 450</b>	<b>11 676</b>	<b>27 126</b>	<b>50,5</b>	<b>59,6</b>	<b>54,5</b>	
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 161	3 735	15 896	58,2	70,4	61,0	
	C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	17 120	5 617	22 737	61,7	70,5	63,9	
<b>Total ITRF</b>			<b>44 731</b>	<b>21 028</b>	<b>65 759</b>	<b>56,9</b>	<b>64,5</b>	<b>59,3</b>	
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention			340			78,2	78,2
		Infirmiers	242	96	338	95,5	90,6	94,1	
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	43	3	46	97,7	66,7	95,7	
		Assistants de service social des administrations de l'État	219	33	252	96,8	93,9	96,4	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>504</b>	<b>472</b>	<b>976</b>	<b>96,2</b>	<b>81,8</b>	<b>89,2</b>	
	B	Infirmiers (catégorie B)	7	0	7	85,7		85,7	
<b>Total SS</b>			<b>511</b>	<b>472</b>	<b>983</b>	<b>96,1</b>	<b>81,8</b>	<b>89,2</b>	
<b>Ensemble</b>			<b>61 532</b>	<b>23 579</b>	<b>85 111</b>	<b>62,9</b>	<b>66,0</b>	<b>63,7</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020 quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

© DGRH

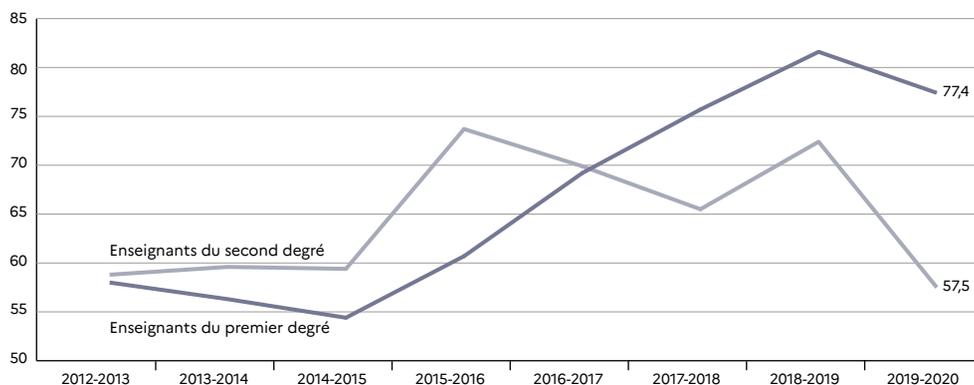
Après deux années consécutives de baisse, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a fortement augmenté sur la période de 2014-2015 à 2018-2019 (+27 points). En 2019-2020, il est de 77% (-4,2 points par rapport à l'année précédente) (1). Concernant les enseignants du second degré, ce taux a atteint un maximum de 74% en 2015-2016, lié à la réforme du collège, puis a baissé, notamment en 2019-2020, pour atteindre 58%. Les activités de formation ont été largement impactées par la crise sanitaire durant l'année scolaire 2019-2020, ce qui explique en large partie la diminution du taux d'accès la dernière année.

En 2019-2020, près de 300 800 enseignants du premier degré public et 279 800 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 257 500 et 225 500 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Par ailleurs,

12 800 directeurs d'école ou d'établissements du second degré, 3 000 inspecteurs, 14 000 **personnels de l'éducation** et 6 900 **personnels de l'animation pédagogique** ont accédé à un module de formation. Les enseignants du premier degré qui ont suivi au moins une formation ont passé 2,6 jours en formation dans l'année (3). Ce temps est de 2,7 jours pour les enseignants du second degré (4).

Les modules de formation sont rattachés à des priorités nationales définies annuellement par le ministère. Un tiers des enseignants du premier degré ont suivi des modules de formations dont la priorité nationale concerne l'apprentissage des fondamentaux à l'école primaire (5). Plus de 13% des enseignants du second degré ont suivi des modules sur le thème de la réforme du lycée et du baccalauréat, du continuum lycées-enseignement supérieur et des nouveaux programmes.

### 1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

Note : dans le premier degré, depuis 2015, des efforts soutenus, tant au niveau de l'interface de saisie « animation pédagogique » que l'accompagnement des services de formation en département, ont amélioré la qualité des remontées et expliquent en partie l'augmentation visible depuis cette date.

La crise sanitaire de l'année 2019-2020 a affecté les activités de formation, ce qui apparaît dans cette série temporelle.

© DEPP

#### Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit **inscrite** (ayant « fait acte » de candidature à un module), **retenue** (sa candidature a été retenue par l'administration), **présente** (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'Éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en déduit le **taux d'inscription**, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le **taux d'accès**, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

**Personnels de l'éducation** – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

**Personnels de l'animation pédagogique** – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

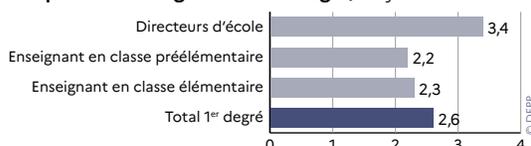
## 2 Les personnes en formation continue en 2019-2020, selon leur mission

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
<b>Enseignement du 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>300 759</b>	<b>90,4</b>	<b>296 588</b>	<b>257 489</b>	<b>77,4</b>
Enseignement en classe préélémentaire	71 275	91,1	70 124	59 621	76,2
Enseignement en classe élémentaire	146 502	91,9	144 667	125 606	78,8
Enseignement et direction d'école simultanés	39 577	95,9	39 253	36 396	88,2
Remplacement	25 623	85,2	25 232	21 171	70,4
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	17 782	74,5	17 312	14 695	61,5
<b>Enseignement du 2<sup>d</sup> degré</b>	<b>279 760</b>	<b>71,3</b>	<b>272 777</b>	<b>225 471</b>	<b>57,5</b>
Enseignement sur classes attirées	254 363	71,2	247 910	204 868	57,4
Agrégés et chaires supérieures	34 102	67,6	33 327	26 856	53,2
Certifiés et PEPS	159 443	71,0	154 847	127 930	57,0
Professeurs de lycée professionnel	40 056	77,1	39 372	33 199	63,9
Enseignants non titulaires	15 666	69,6	15 383	12 684	56,4
Autres titulaires	5 096	67,5	4 981	4 199	55,6
Remplacement	12 554	62,9	12 239	9 579	48,0
Documentation	8 598	90,1	8 487	7 521	78,8
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	4 245	72,8	4 141	3 503	60,1
<b>Personnels ayant des missions de direction, d'inspection, d'éducation ou d'animation pédagogique</b>					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du 2 <sup>d</sup> degré	16 317	86,7	16 102	12 781	67,9
Inspection des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés	3 304	91,8	3 297	3 050	84,8
Éducation	18 279	82,0	18 003	13 961	62,6
Animation pédagogique	7 517	76,3	7 435	6 861	69,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019.

© DEPP

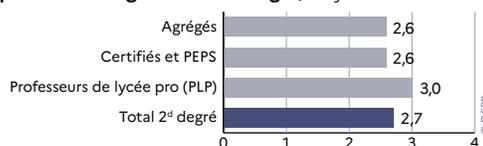
## 3 Temps passé en formation continue en 2019-2020, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019, en mission d'enseignement dans le premier degré public.

**Lecture :** les directeurs d'école non totalement déchargés d'enseignement, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,4 jours en formation.

## 4 Temps passé en formation continue en 2019-2020, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du 2<sup>d</sup> degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019, en mission d'enseignement dans le second degré public.

**Lecture :** les certifiés et PEPS sur classes attirées, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 2,6 jours en formation.

## 5 Les priorités nationales de la formation continue en 2019-2020, taux d'accès (en %)

Priorités nationales	Répartition des modules effectués par les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Répartition des modules effectués par les enseignants du 2 <sup>d</sup> degré
École maternelle	14,2	0,0
Apprentissage des fondamentaux à l'école primaire	33,9	0,1
Mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat; continuum lycées-enseignement supérieur ou nouveaux programmes LYC, LGT, LP	0,1	13,4
Transformation de la voie professionnelle (valorisation filière; évolution filière gestion administrative GA)	0,0	3,9
Numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	3,1	9,3
Méthodologies et innovations pédagogiques	5,5	6,3
Évolutions professionnelles	3,8	7,7
Éducation artistique et culturelle	4,7	5,2
Continuum formation initiale formation continuée	2,3	3,5
Réussite éducative	9,5	9,8
Autres modules sur priorités nationales	8,2	7,5
Modules hors priorités nationales	32,2	21,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

**Lecture :** 14,2% des enseignants du premier degré ont suivi des modules de formation dont la priorité nationale était « École maternelle ».

© DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime bien ou très bien préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.

### 1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

**Lecture :** 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

© DEPP

### 2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

**Lecture :** en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

© DEPP

### 3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

**Lecture :** 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

© DEPP

### 4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

**Lecture :** parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

© DEPP

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne UE est le plus important (23 points). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime bien ou très bien préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et

séminaires en présentiel (2). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée (3). Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays, dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018. En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.11 ; 19.23.  
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

#### Source

DEPP-MENJS, OCDE, enquêtes internationales Talis.

## 1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP  
**Lecture** : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent. Parmi eux, 87% estiment avoir été bien ou très bien préparés à cet aspect de leur métier.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 2 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP

**Lecture** : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Évolution des contenus abordés lors des activités de formation continue et des besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français ...			
	...ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)		...exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	63	69	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	51	63	14	15
Connaissance des programmes scolaires	46	59	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	51	58	5	5
Compétences TICE	40	50	25	23
Approches pédagogiques individualisées	29	41	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	23	30	27	34
Enseignement de compétences transversales	23	28	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	24	9	13

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

**1.** Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

**Lecture** : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013. En 2018 comme en 2013, 9% des enseignants français expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'information : 19.22.

## 1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

© DEPP

**Lecture :** en France, 84% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

## 2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

© DEPP

**Lecture :** en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

## 3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

© DEPP

**Lecture :** en France, 83% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

## 4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

© DEPP

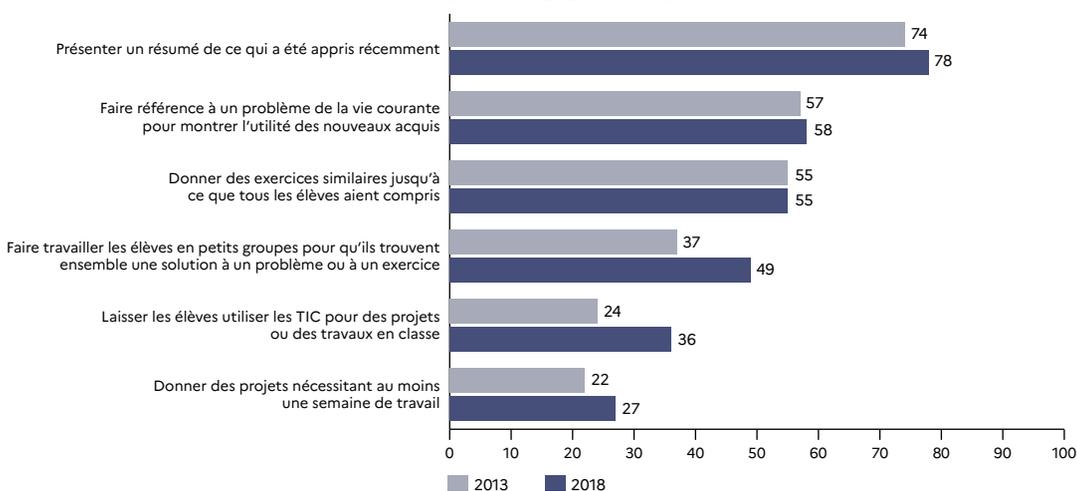
**Lecture :** en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'UE (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes française et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

### 1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

© DEPP

#### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays, dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018. En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.  
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n° 101.

## 2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP  
**Lecture :** en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

**Lecture :** en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

## 4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP

**Lecture :** en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

**Lecture :** en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

Durant l'année scolaire 2019-2020, près de 18 560 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 3 250 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total 21 810 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,9 ans (2).

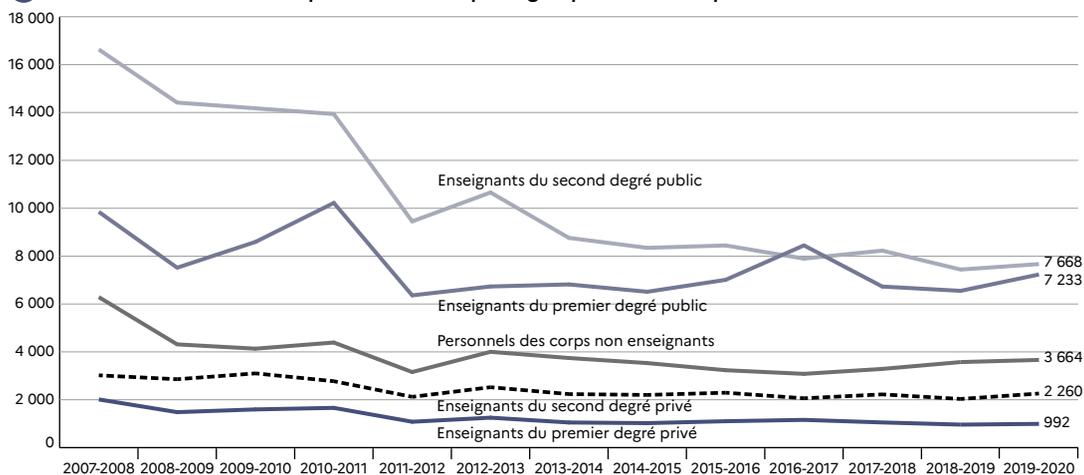
Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 60,2 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont, en moyenne, partis près de six mois plus tard que leurs homologues du public. Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,8 ans lors de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du second degré

privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 63 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2020, elles partent en moyenne six mois avant les hommes. Néanmoins, au sein de chaque corps, l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes.

À la suite des réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (3) (4). La baisse brutale de l'âge moyen de départ en retraite des femmes et la hausse du nombre total de départs en 2011 révèlent principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010.

### 1 Évolution du nombre de départs en retraite par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 30 septembre 2020, 7 233 enseignants titulaires du premier degré sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

© DEPP

#### Précisions

**Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus** – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

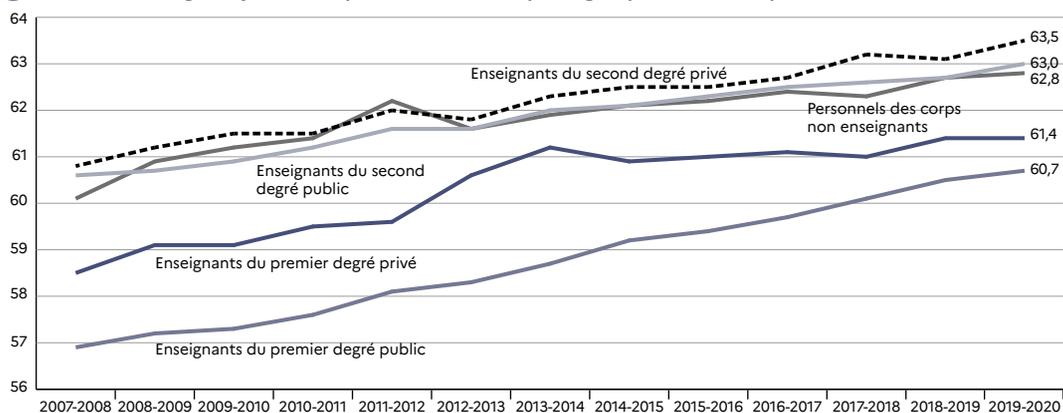
## 2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2019-2020

	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	60,7	60,1	60,2	58,0	60,2
Enseignants du second degré public	63,0	62,6	62,9	58,8	62,8
Enseignants du premier degré privé	61,4	60,6	61,1	58,2	60,7
Enseignants du second degré privé	63,5	62,8	63,0	58,8	63,0
Personnels d'encadrement	63,0	62,9	63,0	60,6	62,9
Vie scolaire	63,2	62,6	62,8	59,1	62,7
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	62,6	62,7	62,8	59,0	62,7
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	62,2	62,1	62,1	59,3	62,2
<b>Ensemble</b>	<b>62,4</b>	<b>61,6</b>	<b>61,8</b>	<b>58,4</b>	<b>61,9</b>
Effectifs	7 000	14 817	13 758	1 059	21 817

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEPP

## 3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes par regroupement de corps (1)

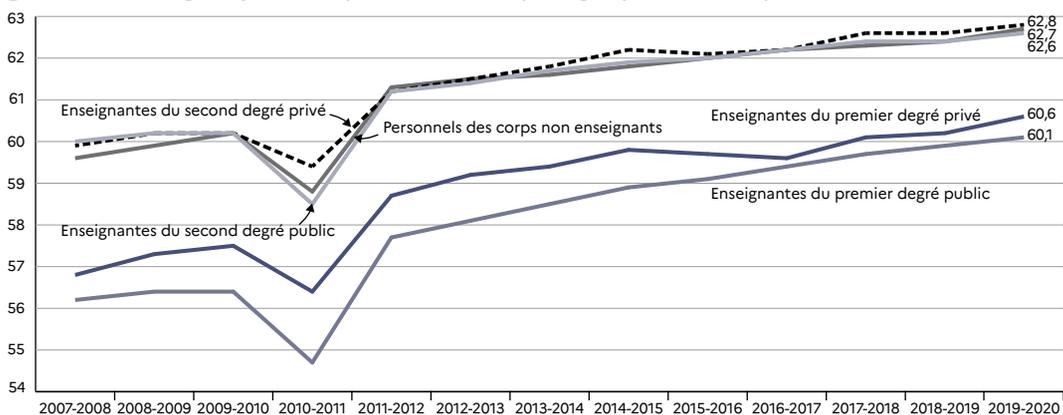


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEPP

1. L'évolution des âges de départ à la retraite s'explique principalement par les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010. La réforme des retraites de 2003 a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote. La réforme des retraites de 2010 s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

## 4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEPP

1. Similairement aux hommes, l'évolution des âges de départ s'explique principalement par les réformes de 2003 et 2010 (voir note 1 du graphique 3) et par la modification du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants (voir « Précisions »).

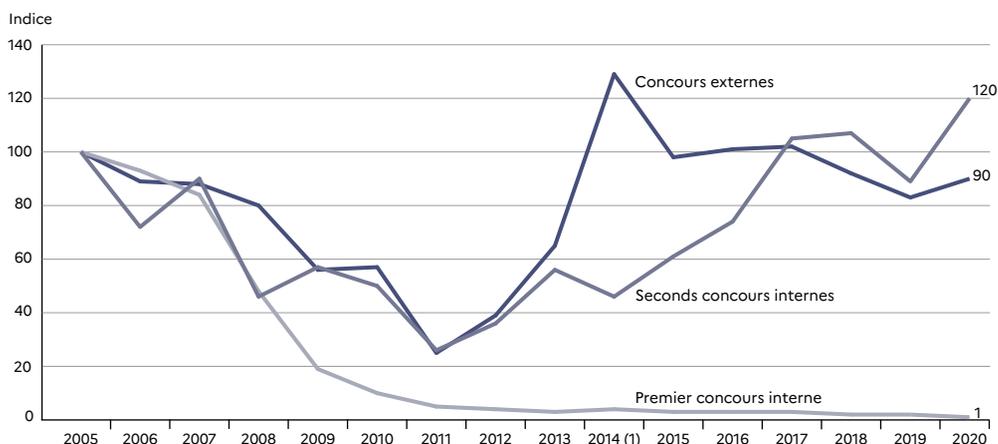
En 2020, dans l'enseignement public, 11 062 postes sont offerts aux concours externes de professeurs des écoles (2). L'offre de postes à la session de droit commun progresse à nouveau par rapport à 2019 (+5%) après une baisse sur les deux années précédentes. Le nombre d'admis augmente de 8% (1). Ainsi, le taux de couverture passe de 92% en 2019 à 94%. Par ailleurs, les 700 lauréats de la session supplémentaire, organisée dans les académies de Créteil et de Versailles pour pallier le manque d'admis porte le taux de couverture global à 100% (98% en 2019).

Aux concours internes de professeurs des écoles, 463 postes sont ouverts, dont 100 postes au titre du premier concours réservé aux instituteurs titulaires et 363 au titre des seconds concours. Au premier concours

interne, le nombre de postes et d'admis se réduit. Le taux de couverture se maintient autour de 40%. Aux seconds concours internes, la progression de l'offre de postes (+24%) et celle du nombre des admis (+36%) permet une forte amélioration du taux de couverture (87% contre 79% en 2019).

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 170 contrats sont ouverts (3). Contrairement au public, l'offre de contrats aux concours externes baisse (-4%). Elle est divisée par trois au premier concours interne mais augmente de 3% aux seconds concours internes. Pour la voie externe, la principale, le nombre d'admis est stable par rapport à 2019. Le taux de couverture s'améliore et quasiment tous les contrats sont pourvus (96% en 2019).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

© DEPP

#### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour tous les concours de professeurs des écoles, les jurys ont prononcé l'admission à l'issue des épreuves écrites. Les épreuves orales ont été supprimées.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.44 ; 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.

#### Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.  
DGRH-DAF-MENJS.

**2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 240	32 380	33 144
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 802	9 701	10 433
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,0	92,3	94,3
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	650	700	700
	Présents			5 027	5 464	3 917	2 368
	Admis			500	650	620	700
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	88,6	100,0
Tous concours externes (1)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062
	Présents	57 324	37 520	35 882	38 704	36 297	35 512
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 452	10 321	11 133
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	99,7	98,2	100,6
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	130	130	100
	Présents	4 235	472	150	89	74	68
	Admis	2 934	303	90	50	52	39
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	38,5	40,0	39,0
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	361	292	363
	Présents	1 630	661	581	1 036	962	1 032
	Admis	261	130	159	280	231	314
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	77,6	79,1	86,5
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 980	10 930	11 525
	Présents	63 189	38 653	36 613	39 829	37 333	36 612
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 782	10 604	11 486
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	98,3	97,0	99,7
Recrutements réservés	Postes			40	20		
	Présents			26	12		
	Admis			14	7		
	Taux de couverture (%)			35,0	35,0		

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 11 062 postes à pourvoir au concours externes en 2020.

**Note :** à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

© DEPP

**3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat**

		2011	2015	2018	2019	2020
Concours externes	Contrats	738	835	800	1 111	1 070
	Présents	2 365	3 357	3 657	3 923	4 500
	Admis	652	815	800	1 061	1 063
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	100,0	95,5	99,3
Premier concours interne	Contrats	58	30	22	22	7
	Présents	6	38	16	17	1
	Admis	5	11	8	13	
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7	36,4	59,1	
Seconds concours internes	Contrats	107	37	75	90	93
	Présents	624	117	103	143	175
	Admis	65	34	39	54	68
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	52,0	60,0	73,1
Tous concours	Contrats	903	902	897	1 223	1 170
	Présents	2 995	3 512	3 776	4 083	4 676
	Admis	722	860	847	1 128	1 131
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	94,4	92,2	96,7
Recrutements réservés	Contrats		510	370		
	Présents		814	304		
	Admis		445	210		
	Taux de couverture (%)		87,3	56,8		

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

**Note :** les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

© DEPP

En 2020, à la session de droit commun, 33 144 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 2% de plus qu'en 2019, pour une offre de postes en hausse de 5% (1). Les académies de Créteil et de Versailles proposent le plus de postes, 1 740 et 1 860, pour environ 500 à Lille et Lyon. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement. Des académies comme Créteil et Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, à peine plus d'un présent pour un poste contre sept dans l'académie de Toulouse, alors que la moyenne nationale s'établit à trois présents pour un poste à la session de droit commun.

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Si les académies de Créteil et de Versailles enregistrent de nouveau un déficit, leur taux

de couverture s'améliore, passant respectivement de 73% en 2019 à 75%, et de 81% à 88%, hors session supplémentaire. Dans chacune des deux académies, malgré un net recul, la session supplémentaire reste plus attractive avec deux présents pour un poste à Créteil, six à Versailles. Tous les postes sont pourvus.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, ce sont les académies de Lille, de Créteil et de Rennes qui proposent le plus de contrats : une centaine dans chacune (2). L'attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré privé sous contrat est supérieure à celle du public pour les concours externes : quatre candidats sont présents pour un contrat. Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte à peine plus d'un présent pour un contrat dans l'académie de Créteil et deux à Paris, contre sept dans l'académie de Nantes.

### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.44 ; 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.

## 1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2020 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Session de droit commun</b>	<b>11 062</b>	<b>33 144</b>	<b>3,0</b>	<b>10 433</b>	<b>94,3</b>
Aix-Marseille	405	1 837	4,5	405	100,0
Amiens	380	914	2,4	380	100,0
Besançon	163	498	3,1	163	100,0
Bordeaux (2)	354	1 724	4,9	359	101,4
Caen	134	693	5,2	134	100,0
Clermont-Ferrand	135	679	5,0	135	100,0
Corse	58	222	3,8	51	87,9
Créteil	1 740	1 921	1,1	1 302	74,8
Dijon	310	673	2,2	310	100,0
Grenoble	465	1 420	3,1	465	100,0
Lille	500	2 325	4,7	500	100,0
Limoges	90	435	4,8	90	100,0
Lyon	532	1 881	3,5	532	100,0
Montpellier	244	1 284	5,3	244	100,0
Nancy-Metz	380	966	2,5	380	100,0
Nantes	300	1 713	5,7	300	100,0
Nice (2)	282	992	3,5	293	103,9
Orléans-Tours	439	1 222	2,8	439	100,0
Paris	281	645	2,3	281	100,0
Poitiers	164	998	6,1	164	100,0
Reims	185	519	2,8	185	100,0
Rennes (2)	245	1 180	4,8	249	101,6
Rouen	204	879	4,3	204	100,0
Strasbourg (2)	295	929	3,1	306	103,7
Toulouse	240	1 661	6,9	240	100,0
Versailles	1 860	2 112	1,1	1 642	88,3
Guadeloupe (2)	68	337	5,0	73	107,4
Guyane	200	412	2,1	200	100,0
Martinique	47	303	6,4	47	100,0
Mayotte	160	460	2,9	160	100,0
La Réunion	192	1 212	6,3	191	99,5
Polynésie française	10	98	9,8	9	90,0
<b>Session supplémentaire</b>	<b>700</b>	<b>2 368</b>	<b>3,4</b>	<b>700</b>	<b>100,0</b>
Créteil	500	1 209	2,4	500	100,0
Versailles	200	1 159	5,8	200	100,0
<b>Tous concours externes</b>	<b>11 062</b>	<b>35 512</b>	<b>3,2</b>	<b>11 133</b>	<b>100,6</b>
Rappel 2019	10 508	36 297	3,5	10 321	98,2

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 11 062 postes à pourvoir aux concours externes en 2020.

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

© DEPP

## 2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2020 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	35	156	4,5	35	100,0
Amiens	29	80	2,8	29	100,0
Besançon	22	68	3,1	18	81,8
Bordeaux	53	208	3,9	42	79,2
Caen	28	136	4,9	27	96,4
Créteil (1)	104	150	1,4	105	101,0
Dijon	24	76	3,2	24	100,0
Grenoble	36	138	3,8	36	100,0
Lille	105	342	3,3	105	100,0
Lyon	58	296	5,1	58	100,0
Montpellier	32	150	4,7	27	84,4
Nancy-Metz	25	71	2,8	25	100,0
Nantes	90	633	7,0	90	100,0
Orléans-Tours	28	131	4,7	27	96,4
Paris (1)	88	175	2,0	107	121,6
Reims	27	60	2,2	27	100,0
Rennes	103	682	6,6	103	100,0
Rouen	25	118	4,7	25	100,0
Versailles	53	171	3,2	53	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

© DEPP

En 2020, aux **concours de personnels enseignants** du second degré public, 12 850 postes sont offerts : 10 170 pour les concours externes et 2 680 pour les concours internes (2). Par rapport à 2019, l'offre varie peu aux concours externes (-10 postes), elle est identique aux concours internes.

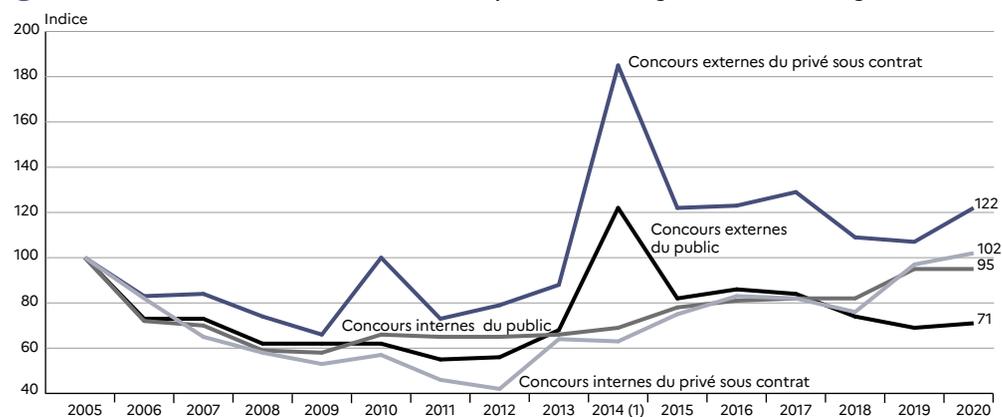
Aux concours externes, le nombre de candidats déclarés admis augmente de 3%. Ainsi, les taux de couverture s'améliorent pour la plupart des concours externes, en moyenne 93% des postes sont pourvus contre 90% en 2019. Aux concours internes, le nombre d'admis est quasiment stable, le taux de couverture se maintient autour de 96%.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 3 150 contrats sont ouverts. Par rapport à 2019,

ce sont 150 contrats de plus offerts aux concours externes (Cafep), dont 134 pour le Capes (3). Si l'offre augmente de nouveau aux concours internes (CAER), la hausse est moins importante que l'année précédente (59 contrats de plus en 2020 contre 441 en 2019). Le nombre de candidats déclarés admis augmente légèrement plus que l'offre dans chacune des voies de recrutement. Ainsi, en 2020, les taux de couverture moyens s'améliorent : 97% aux concours externes et 93% aux concours internes. Contrairement au public, le taux de couverture de la voie externe est plus élevé.

En 2020, le volume de candidats admis se situe à un niveau proche de celui de la session 2005 pour les concours internes, supérieure pour les concours externes du privé sous contrat (+22%) et inférieure pour les concours externes du public (-29%) (1).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.

© DEPP

#### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour une grande majorité des concours de l'enseignement secondaire, les jurys ont prononcé l'admission à l'issue des épreuves écrites. Les épreuves orales ont été supprimées. En revanche, pour les concours internes, un oral de titularisation, en fin d'année scolaire 2020-2021, sera mis en place.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER)** – Voir « Glossaire ».

**Concours de recrutement des professeurs agrégés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.44 ; 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.

**2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020
Agrégation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 585	2 610	2 610
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 466	2 484	2 513
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	7 008	6 845	6 880
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 616	6 242	6 493
Capeps (1)	Postes	920	490	865	700	730	750
	Admis	920	490	865	700	730	750
Capet	Postes	765	275	670	620	770	795
	Admis	757	275	588	588	669	661
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 905	1 905	1 815
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 713	1 651	1 641
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 818	12 860	12 850
	Présents	108 561	66 759	62 358	61 305	59 762	56 154
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 083	11 776	12 058
	Taux de couverture	98,9	99,3	88,3	94,3	91,6	93,8
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 538	10 180	10 170
	Présents	80 222	43 954	42 845	44 229	42 079	39 357
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 861	9 195	9 471
	Taux de couverture	98,8	99,2	86,7	93,6	90,3	93,1
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 280	2 680	2 680
	Présents	28 339	22 805	19 513	17 076	17 683	16 797
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 222	2 581	2 587
	Taux de couverture	99,2	99,6	97,9	97,5	96,3	96,5
Recrutements réservés	Postes			2 805	2 163		
	Présents			2 399	1 375		
	Admis			1 283	612		
	Taux de couverture			45,7	28,3		

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

**3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 200	1 200	1 350
	Présents	8 559	5 605	5 279	6 579	6 486	5 670
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 179	1 152	1 315
	Taux de couverture	82,8	59,6	90,7	98,3	96,0	97,4
Concours internes (CAER) (1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 300	1 741	1 800
	Présents	7 155	7 319	7 037	6 125	6 164	5 774
	Admis	1 628	924	1 225	1 231	1 580	1 668
	Taux de couverture	55,7	94,3	94,2	94,7	90,8	92,7
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	2 500	2 941	3 150
	Présents	15 714	12 924	12 316	12 704	12 650	11 444
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 410	2 732	2 983
	Taux de couverture	64,0	71,8	92,4	96,4	92,9	94,7
Recrutements réservés	Contrats			800	600		
	Présents			1 542	859		
	Admis			732	408		
	Taux de couverture			91,5	68,0		

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés. Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

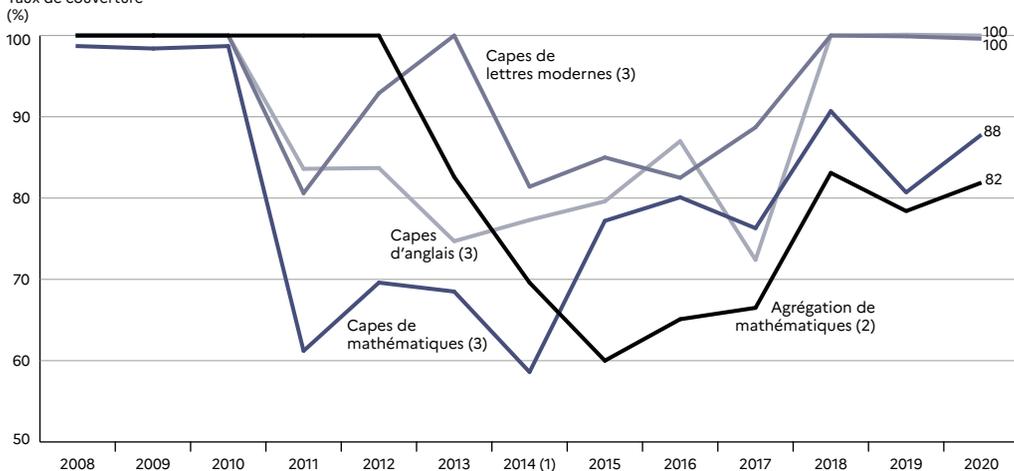
Aux concours externes, la baisse du nombre de candidats présents se poursuit : plus importante en 2020 (-7 %) qu'à la session précédente (-5 % en 2019 par rapport à 2018). Elle est plus marquée aux Capet (-14 %) et CAPLP (-15 %) (2). Les effectifs augmentent uniquement au Capeps. Le taux de candidature se maintient autour de quatre présents pour un poste. En 2020, par manque de candidats admis, 700 postes ne sont pas pourvus contre près d'un millier à la session précédente. L'amélioration du taux de couverture est sensible pour les sections scientifiques du Capes externe : tous les postes ouverts en physique-chimie sont pourvus contre 68 % en 2019. En mathématiques, le déficit se réduit (12% de postes non pourvus au lieu de 19% à la session 2019) (1). Les difficultés de recrutement persistent à

l'agrégation externe de mathématiques : 82 % des postes sont pourvus en 2020 contre 78 % en 2019. Des disciplines sous tension pendant plusieurs années au Capes (lettres modernes et anglais) comblent tous leurs postes pour la troisième session consécutive. Néanmoins, le taux de couverture se dégrade de nouveau, mais moins fortement qu'en 2019, au Capet externe : 80 % de postes couverts en 2020 contre 85 % en 2019.

Aux concours internes, les présents sont également moins nombreux (-5 %) qu'en 2019. Le taux de candidature reste plus élevé aux concours internes (6,3) qu'aux concours externes (3,9). Le taux de couverture progresse sensiblement au CAPLP de mathématiques-physique chimie : 91 % de postes pourvus contre 83 % en 2019.

### 1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines

Taux de couverture (%)



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Y compris le concours externe spécial ouvert depuis 2017.
3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

#### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale.

D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.44; 19.25; 18.14; 17.14; 16.16.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2020

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)	1 615	9 896	6,1	1 518	94,0	995	9 562	9,6	995	100,0
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>606</b>	<b>3 173</b>	<b>5,2</b>	<b>533</b>	<b>88,0</b>	<b>275</b>	<b>2 758</b>	<b>10,0</b>	<b>275</b>	<b>100,0</b>
dont : mathématiques	403	1 745	4,3	330	81,9	165	1 276	7,7	165	100,0
physique-chimie	133	832	6,3	133	100,0	45	772	17,2	45	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>420</b>	<b>2 747</b>	<b>6,5</b>	<b>403</b>	<b>96,0</b>	<b>326</b>	<b>2 678</b>	<b>8,2</b>	<b>326</b>	<b>100,0</b>
dont : lettres modernes	122	713	5,8	122	100,0	120	1 105	9,2	120	100,0
philosophie	73	865	11,8	73	100,0	27	312	11,6	27	100,0
<b>Langues</b>	<b>271</b>	<b>1 580</b>	<b>5,8</b>	<b>267</b>	<b>98,5</b>	<b>169</b>	<b>1 824</b>	<b>10,8</b>	<b>169</b>	<b>100,0</b>
dont : anglais	161	886	5,5	157	97,5	70	951	13,6	70	100,0
espagnol	45	351	7,8	45	100,0	37	554	15,0	37	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>214</b>	<b>1 470</b>	<b>6,9</b>	<b>211</b>	<b>98,6</b>	<b>74</b>	<b>880</b>	<b>11,9</b>	<b>74</b>	<b>100,0</b>
dont : économie et gestion	99	673	6,8	96	97,0	46	443	9,6	46	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	99	611	6,2	99	100,0	20	382	19,1	20	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>64</b>	<b>510</b>	<b>8,0</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>	<b>41</b>	<b>473</b>	<b>11,5</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>40</b>	<b>416</b>	<b>10,4</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>949</b>	<b>8,6</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2020/2019 (2)	0,0	-1,1	-0,1	1,9	1,8	0,0	-6,0	-0,6	0,0	0,0
<b>Capes (3)</b>	<b>5 865</b>	<b>18 294</b>	<b>3,1</b>	<b>5 498</b>	<b>93,7</b>	<b>1 015</b>	<b>4 175</b>	<b>4,1</b>	<b>995</b>	<b>98,0</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>2 018</b>	<b>5 325</b>	<b>2,6</b>	<b>1 854</b>	<b>91,9</b>	<b>321</b>	<b>1 163</b>	<b>3,6</b>	<b>321</b>	<b>100,0</b>
dont : mathématiques	1 342	2 350	1,8	1 178	87,8	209	668	3,2	209	100,0
physique-chimie	379	1 024	2,7	379	100,0	52	236	4,5	52	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>2 001</b>	<b>6 911</b>	<b>3,5</b>	<b>1 907</b>	<b>95,3</b>	<b>368</b>	<b>1 765</b>	<b>4,8</b>	<b>352</b>	<b>95,7</b>
dont : lettres modernes	890	1 857	2,1	886	99,6	148	496	3,4	148	100,0
histoire et géographie	566	2 710	4,8	566	100,0	72	585	8,1	72	100,0
<b>Langues</b>	<b>1 604</b>	<b>5 158</b>	<b>3,2</b>	<b>1 495</b>	<b>93,2</b>	<b>264</b>	<b>1 011</b>	<b>3,8</b>	<b>260</b>	<b>98,5</b>
dont : anglais	913	2 711	3,0	913	100,0	149	433	2,9	149	100,0
espagnol	370	1 505	4,1	370	100,0	63	392	6,2	63	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>239</b>	<b>891</b>	<b>3,7</b>	<b>239</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>236</b>	<b>3,8</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<b>Langages spéciaux</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3,0</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>					
Évolution 2020/2019 (2)	0,8	-7,9	-0,3	4,8	3,5	-1,0	-3,3	-0,1	0,0	0,9
<b>Capeps</b>	<b>670</b>	<b>4 428</b>	<b>6,6</b>	<b>670</b>	<b>100,0</b>	<b>80</b>	<b>941</b>	<b>11,8</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2020/2019 (2)	3,1	3,2	0,0	3,1	0,0	0,0	14,1	1,5	0,0	0,0
<b>Capet (3)</b>	<b>665</b>	<b>2 273</b>	<b>3,4</b>	<b>531</b>	<b>79,8</b>	<b>130</b>	<b>662</b>	<b>5,1</b>	<b>130</b>	<b>100,0</b>
dont : économie et gestion	288	1 174	4,1	247	85,8	58	340	5,9	58	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	281	459	1,6	190	67,6	42	179	4,3	42	100,0
Évolution 2020/2019 (2)	2,3	-14,3	-0,7	-3,3	-4,7	8,3	-5,3	-0,7	8,3	0,0
<b>CAPLP (3)</b>	<b>1 355</b>	<b>4 466</b>	<b>3,3</b>	<b>1 254</b>	<b>92,5</b>	<b>460</b>	<b>1 457</b>	<b>3,2</b>	<b>387</b>	<b>84,1</b>
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>406</b>	<b>1 803</b>	<b>4,4</b>	<b>406</b>	<b>100,0</b>	<b>115</b>	<b>494</b>	<b>4,3</b>	<b>101</b>	<b>87,8</b>
dont : mathématiques-physique chimie	231	607	2,6	231	100,0	55	150	2,7	50	90,9
lettres-histoire et géographie	100	593	5,9	100	100,0	30	198	6,6	30	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>949</b>	<b>2 663</b>	<b>2,8</b>	<b>848</b>	<b>89,4</b>	<b>345</b>	<b>963</b>	<b>2,8</b>	<b>286</b>	<b>82,9</b>
dont : biotechnologies	200	362	1,8	200	100,0	75	183	2,4	75	100,0
économie et gestion	147	942	6,4	147	100,0	25	224	9,0	25	100,0
Évolution 2020/2019 (2)	-6,2	-15,2	-0,3	-0,5	5,3	0,0	-13,0	-0,4	-1,0	-0,9
<b>Tous concours</b>	<b>10 170</b>	<b>39 357</b>	<b>3,9</b>	<b>9 471</b>	<b>93,1</b>	<b>2 680</b>	<b>16 797</b>	<b>6,3</b>	<b>2 587</b>	<b>96,5</b>
Évolution 2020/2019 (2)	-0,1	-6,5	-0,2	3,0	2,8	0,0	-5,0	-0,3	0,2	0,2

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Disciplines scientifiques** - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe) (agrégation et Capes) ; hébreu (agrégation) ; portugais (Capes) ; sections langue corse, langues kanak, tahitien (Capes) ; langues de France (options catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.

3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'admis est stable depuis 2013 aux concours de direction et depuis 2011 aux concours d'inspection. Il est variable selon les années aux concours de personnels de vie scolaire (1).

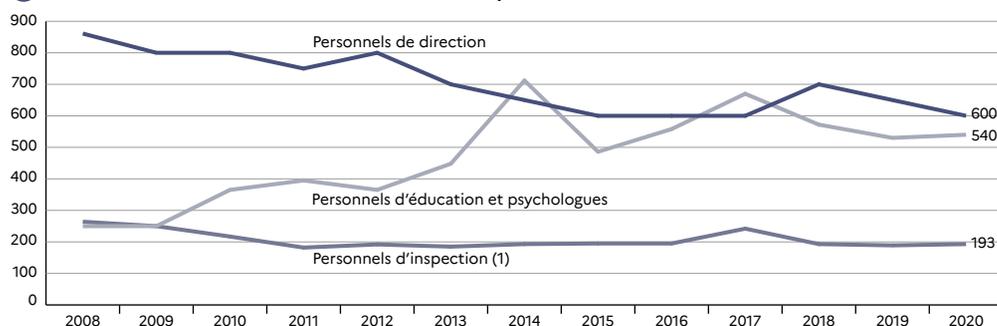
Au concours unique de personnels de direction, l'offre de postes en 2020 passe à 600, contre 650 en 2019, et le nombre de présents se réduit : le taux de candidature se maintient à cinq présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus pour la douzième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, 115 postes sont offerts, comme en 2019, mais le nombre d'inscrits diminue (3). Le taux de candidature fléchit, cinq dossiers sont examinés pour un poste. Trois postes sont restés vacants. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, le nombre de postes augmente, 110 contre 80 depuis 2014 (hors concours supplémentaire organisé en 2017), mais les

inscrits sont moins nombreux. Deux dossiers sont examinés pour un poste, au lieu de quatre en 2019. Pour une hausse de candidats admis moins élevée que celle de l'offre, le taux de couverture se dégrade : vingt-neuf postes sont restés vacants (six en 2019).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 340 postes sont ouverts (4). Cette offre augmente au concours externe et elle est stable à l'interne. Les présents sont moins nombreux pour chacun des concours. L'attractivité reste forte au concours interne avec vingt-trois présents pour un poste (dix à l'externe). Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale, 200 postes sont offerts, comme en 2019. La baisse du nombre de présents se poursuit dans les deux voies de recrutement. Le taux de candidature est de trois présents pour un poste au concours externe, cinq à l'interne. Tous les postes sont pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire, comme les années précédentes.

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.  
1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

© DEPP

#### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour le concours de personnels de direction, l'épreuve orale d'admission a été annulée, requalifiant l'épreuve écrite en unique épreuve d'admission. Pour les personnels d'inspection, le calendrier a été modifié, reportant l'épreuve orale d'admission. Pour les personnels de vie scolaire, les concours externes se sont déroulés dans leur intégralité, même si la phase d'admission a dû être reculée. En revanche, pour les concours internes, l'épreuve d'admissibilité a valu comme épreuve d'admission. Un oral de titularisation, en fin d'année scolaire 2020-2021, sera mis en place.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2018	2019	2020
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	600	700	650	600
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 077	3 368	3 033
	Admis	861	800	600	700	650	600
	Taux de couverture	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

## 3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2018	2019	2020
Inspecteurs de l'Éducation nationale	Postes	178	135	115	125	115	115
	Inscrits (2)	856	1 533	855	750	729	596
	Admis	177	135	115	123	115	112
	Taux de couverture	99,4	100,0	100,0	98,4	100,0	97,4
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	80	80	110
	Inscrits (2)	284	360	279	280	306	234
	Admis	87	82	80	70	74	81
	Taux de couverture	80,6	96,5	100,0	87,5	92,5	73,6
Tous concours	Postes	286	220	195	205	195	225
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	1 030	1 035	830
	Admis	264	217	195	193	189	193
	Taux de couverture	92,3	98,6	100,0	94,1	96,9	85,8

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

## 4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	
Conseillers principaux d'éducation	Externe (2)	Postes	200	250	310	270	260	270
		Présents	4 890	3 653	3 210	3 088	2 893	2 668
		Admis	200	250	310	270	260	270
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 584	1 682	1 585
		Admis		50	65	70	70	70
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (1)	Externe	Postes	50	50	90	192	160	160
		Présents	524	395	529	807	674	488
		Admis	50	50	90	192	160	160
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	40
		Présents		58	87	261	209	184
		Admis		15	21	40	40	40
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	572	530	540	
	Présents	5 414	6 847	5 643	5 740	5 458	4 925	
	Admis	250	365	486	572	530	540	
	Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recrutements réservés	Postes			155	137			
	Présents			134	156			
	Admis			62	84			
	Taux de couverture			40,0	61,3			

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2020, les postes ouverts aux **concours de personnels ASS** (2 857) sont en baisse moyenne de 4% par rapport à 2019 (1). Par ailleurs, le nombre de présents se réduit particulièrement aux concours internes. Plus de 84% des postes sont destinés à la filière administrative. Le taux de candidature est élevé dans chacune des deux voies de recrutement de la filière administrative, assez épargnée par la crise du recrutement. Néanmoins, les faibles ratios de présents par poste pour certains concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. Au concours de médecin par exemple, à peine plus d'un candidat est présent pour trois postes et 32,7% des postes sont pourvus. Le concours interne d'assistant de service social reste sous tension.

Le recrutement de magasiniers principaux des bibliothèques n'a pas été organisé en 2020, contrairement à l'année précédente. Ainsi, 54 postes ont été ouverts aux concours de personnels des bibliothèques contre 87 en 2019 (2). Aux concours externes, la baisse constatée,

du même ordre pour le nombre de postes, de présents et d'admis (autour de 36%), maintient le taux de candidature moyen à 41 présents pour un poste, et tous les postes sont pourvus. Aux concours internes, 32 candidats sont présents pour un poste (27 en 2019), et quasiment tous les postes sont pourvus.

L'offre de postes aux **concours de personnels ITRF** (2 206) baisse en moyenne de 2% entre 2019 et 2020 (3). Près de 59% des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents se réduit de 26,7% aux concours externes (-10,3% pour les postes), de 9,1% aux concours internes pour une offre en hausse. Le taux de candidature moyen reste comparable entre les deux voies de recrutement. Les ratios sont plus faibles pour les concours de catégories B et C qui enregistrent les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 46% des lauréats.

### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour la plupart des concours de personnels (ASS), les épreuves écrites d'admissibilité ont tenu lieu d'épreuves d'admission. Pour les personnels des bibliothèques, le calendrier des épreuves d'admissibilité et d'admission a dû être révisé. Pour les personnels ITRF de catégories B et C, l'épreuve d'admissibilité est devenue l'épreuve unique d'admission. Les épreuves des concours de catégorie A n'ont pas été modifiées.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

#### Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.  
DGRH-MENJS (personnels des bibliothèques, ITRF).

**1 Concours de personnels ASS, session 2020**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						90	2 722	30,2	90	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	708	6 892	9,7	707	99,9	571	7 655	13,4	567	99,3
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	49	371	7,6	45	91,8	71	1 216	17,1	71	100,0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (2)	438	7 392	16,9	437	99,8	486	5 043	10,4	484	99,6
<b>Total filière administrative</b>	<b>1 195</b>	<b>14 655</b>	<b>12,3</b>	<b>1 189</b>	<b>99,5</b>	<b>1 218</b>	<b>16 636</b>	<b>13,7</b>	<b>1 212</b>	<b>99,5</b>
Évolution 2020/2019 (7)	-9,3	1,5	1,3	-9,4	-0,1	-1,8	-7,6	-0,8	-2,3	-0,5
Médecin (4)	55	24	0,4	18	32,7					
Conseiller technique de service social (5)						20	44	2,2	20	100,0
Assistant de service social	76	440	5,8	71	93,4	38	33	0,9	9	23,7
Infirmier (6)	255	2 049	8,0	253	99,2					
<b>Total filière sociale et de santé</b>	<b>386</b>	<b>2 513</b>	<b>6,5</b>	<b>342</b>	<b>88,6</b>	<b>58</b>	<b>77</b>	<b>1,3</b>	<b>29</b>	<b>50,0</b>
Évolution 2020/2019 (7)	3,5	-6,9	-0,7	4,9	1,2	13,7	-27,4	-0,8	-19,4	-20,6
<b>Total</b>	<b>1 581</b>	<b>17 168</b>	<b>10,9</b>	<b>1 531</b>	<b>96,8</b>	<b>1 276</b>	<b>16 713</b>	<b>13,1</b>	<b>1 241</b>	<b>97,3</b>
Évolution 2020/2019 (7)	-6,4	0,2	0,8	-6,5	-0,1	-1,2	-7,7	-0,9	-2,7	-1,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
- Y compris administration centrale.
- Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
- Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

© DEPP

**2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2020**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	184	15,3	12	100,0	8	55	6,9	7	87,5
Bibliothécaire (1)	11	524	47,6	11	100,0	3	222	74,0	3	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	9	692	76,9	9	100,0	6	276	46,0	6	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	3	34	11,3	3	100,0	2	60	30,0	2	100,0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>1 434</b>	<b>41,0</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>613</b>	<b>32,3</b>	<b>18</b>	<b>94,7</b>
Évolution 2020/2019 (3)	-36,4	-35,7	0,5	-36,4	0,0	-40,6	-27,9	5,7	-43,8	-5,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le concours externe spécial est pris en compte.
- Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2020, contrairement à 2019.

© DEPP

**3 Concours de personnels ITRF, session 2020**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Par corps</b>										
Ingénieur de recherche	59	627	10,6	47	79,7	59	519	8,8	44	74,6
Ingénieur d'études	295	5 215	17,7	231	78,3	199	2 895	14,5	172	86,4
Assistant ingénieur	106	970	9,2	76	71,7	189	3 739	19,8	164	86,8
Technicien	399	2 409	6,0	353	88,5	347	3 347	9,6	333	96,0
Adjoint technique	278	1 232	4,4	201	72,3	275	1 665	6,1	244	88,7
<b>Par BAP</b>										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	95	634	6,7	87	91,6	61	244	4,0	53	86,9
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	81	436	5,4	70	86,4	42	136	3,2	31	73,8
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	66	290	4,4	57	86,4	24	75	3,1	21	87,5
D : sciences humaines et sociales	12	285	23,8	9	75,0	6	30	5,0	4	66,7
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	195	1 668	8,6	135	69,2	98	670	6,8	76	77,6
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	65	763	11,7	59	90,8	63	493	7,8	58	92,1
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	252	829	3,3	160	63,5	221	853	3,9	191	86,4
J : gestion et pilotage	371	5 548	15,0	331	89,2	554	9 664	17,4	523	94,4
<b>Total</b>	<b>1 137</b>	<b>10 453</b>	<b>9,2</b>	<b>908</b>	<b>79,9</b>	<b>1 069</b>	<b>12 165</b>	<b>11,4</b>	<b>957</b>	<b>89,5</b>
Évolution 2020/2019 (1)	-10,3	-26,7	-2,1	-12,9	-2,4	8,1	-9,1	-2,1	9,4	1,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

© DEPP